



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 2021-81**

under the

**CONSTRUCTION REMEDIES ACT
(O.C. 2021-273)**

Filed October 26, 2021

Table of Contents

1	Citation
2	Definitions Act — Loi sub-subcontractor — sous-sous-traitant
3	Minimum claim amount – claim for lien
4	Repealed
5	Holdback – payment on annual basis
6	Holdback – payment on phased basis
7	Interest – late payment of holdback
8	Notice to owner – classes of buildings
9	Labour and material payment bonds and performance bonds – Crown and local governments
10	Labour and material payment bonds and performance bonds – special purpose entities
11	Labour and material payment bonds – protection for prescribed class of persons
12	Forms
13	Commencement

FORMS

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 2021-81**

pris en vertu de la

**LOI SUR LES RECOURS
DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION
(D.C. 2021-273)**

Déposé le 26 octobre 2021

Table des matières

1	Titre
2	Définitions Loi — Act sous-sous-traitant — sub-subcontractor
3	Créance minimale – revendication de privilège
4	Abrogé
5	Retenue de garantie – versements sur une base annuelle
6	Retenue de garantie – versements échelonnés
7	Intérêts – versements tardifs prélevés sur la retenue de garantie
8	Avis au propriétaire – catégories de bâtiments
9	Cautionnement pour le paiement de la main-d’œuvre et des matériaux et cautionnement de bonne exécution – Couronne et gouvernements locaux
10	Cautionnement pour le paiement de la main-d’œuvre et des matériaux et cautionnement de bonne exécution – entités <i>ad hoc</i>
11	Cautionnement pour le paiement de la main-d’œuvre et des matériaux – protection accordée aux catégories de personnes désignées
12	Formules
13	Entrée en vigueur

FORMULES

Under section 103 of the *Construction Remedies Act*, the Lieutenant-Governor in Council makes the following Regulation:

Citation

1 This Regulation may be cited as the *General Regulation – Construction Remedies Act*.

Definitions

2 The following definitions apply in this Regulation.

“Act” means the *Construction Remedies Act*. (*Loi*)

“sub-subcontractor” means a person who supplies services or materials for an improvement under a subcontract entered into directly with a subcontractor who has entered into a subcontract directly with the contractor for the improvement. (*sous-sous-traitant*)

Minimum claim amount – claim for lien

3 The amount prescribed for the purposes of subsections 24(1) and (2) of the Act is \$1,000.

Holdback trust accounts – exclusions

Repealed: 2023, c.14, s.2

2023, c.14, s.2

4 Repealed: 2023, c.14, s.2

2023, c.14, s.2

Holdback – payment on annual basis

5 The amount prescribed for the purposes of paragraph 49(2)(c) of the Act is \$10,000,000.

Holdback – payment on phased basis

6 The amount prescribed for the purposes of paragraph 50(2)(b) of the Act is \$10,000,000.

Interest – late payment of holdback

7 The rate prescribed for the purposes of section 52 of the Act is 7% per year.

En vertu de l’article 103 de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, le lieutenant-gouverneur en conseil prend le règlement suivant :

Titre

1 *Règlement général – Loi sur les recours dans le secteur de la construction*.

Définitions

2 Les définitions qui suivent s’appliquent au présent règlement.

« Loi » La *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*. (*Act*)

« sous-sous-traitant » Personne qui fournit des services ou matériaux pour une amélioration au titre d’un sous-contrat conclu directement avec un sous-traitant qui lui a conclu un sous-contrat directement avec l’entrepreneur pour cette amélioration. (*sub-subcontractor*)

Créance minimale – revendication de privilège

3 Le montant prescrit pour l’application des paragraphes 24(1) et (2) de la Loi est de 1 000 \$.

Comptes de retenue de garantie en fiducie – exclusions

Abrogé : 2023, ch. 14, art. 2

2023, ch. 14, art. 2

4 Abrogé : 2023, ch. 14, art. 2

2023, ch. 14, art. 2

Retenue de garantie – versements sur une base annuelle

5 Le montant prescrit pour l’application de l’alinéa 49(2)(c) de la Loi est de 10 000 000 \$.

Retenue de garantie – versements échelonnés

6 Le montant prescrit pour l’application de l’alinéa 50(2)(b) de la Loi est de 10 000 000 \$.

Intérêts – versements tardifs prélevés sur la retenue de garantie

7 Le taux d’intérêt prescrit pour l’application de l’article 52 de la Loi est de 7 % par an.

Notice to owner – classes of buildings

8 The following classes of buildings are prescribed for the purposes of subsection 54(1) of the Act:

- (a) single-family dwellings;
- (b) duplex dwellings;
- (c) triplex dwellings;
- (d) fourplex dwellings;
- (e) condominium units;
- (f) cottages; and
- (g) mobile homes.

Labour and material payment bonds and performance bonds – Crown and local governments

9 For the purposes of subsections 83(1) and (2) of the Act, the amount prescribed is \$500,000.

Labour and material payment bonds and performance bonds – special purpose entities

10(1) For the purposes of subsection 84(1) of the Act, the amount prescribed is \$500,000.

10(2) For the purposes of subparagraphs 84(4)(b)(i) and (ii) of the Act, the contract price amount prescribed is \$100,000,000.

10(3) For the purposes of subparagraph 84(4)(b)(ii) of the Act, the coverage limit amount prescribed is \$50,000,000.

10(4) For the purposes of subparagraphs 84(5)(b)(i) and (ii) of the Act, the contract price amount prescribed is \$100,000,000.

10(5) For the purposes of subparagraph 84(5)(b)(ii) of the Act, the coverage limit amount prescribed is \$50,000,000.

Avis au propriétaire – catégories de bâtiments

8 Les catégories de bâtiments suivantes sont désignées pour l'application du paragraphe 54(1) de la Loi :

- a) les habitations unifamiliales;
- b) les duplex;
- c) les triplex;
- d) les quadruplex;
- e) les unités condominiales;
- f) les chalets;
- g) les maisons mobiles.

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux et cautionnement de bonne exécution – Couronne et gouvernements locaux

9 Le montant prescrit pour l'application des paragraphes 83(1) et (2) de la Loi est de 500 000 \$.

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux et cautionnement de bonne exécution – entités *ad hoc*

10(1) Le montant prescrit pour l'application du paragraphe 84(1) de la Loi est de 500 000 \$.

10(2) Le montant prescrit quant au prix contractuel pour l'application des sous-alinéas 84(4)(b)(i) et (ii) de la Loi est de 100 000 000 \$.

10(3) Le montant prescrit quant au plafond de couverture pour l'application du sous-alinéa 84(4)(b)(ii) de la Loi est de 50 000 000 \$.

10(4) Le montant prescrit quant au prix contractuel pour l'application des sous-alinéas 84(5)(b)(i) et (ii) de la Loi est de 100 000 000 \$.

10(5) Le montant prescrit quant au plafond de couverture pour l'application du sous-alinéa 84(5)(b)(ii) de la Loi est de 50 000 000 \$.

Labour and material payment bonds – protection for prescribed class of persons

11(1) Sub-subcontractors are prescribed for the purposes of subparagraphs 83(5)(c)(ii) and 84(4)(c)(ii) of the Act.

11(2) A labour and material payment bond shall extend protection to a sub-subcontractor up to an amount equal to the amount that the sub-subcontractor would be eligible to recover from a non-Crown owner if the sub-subcontractor were claiming a lien under the Act for the services and material actually supplied by the sub-subcontractor to the subcontractor for the improvement.

Forms

12(1) A landlord's notice to lienholders referred to in subsection 28(3) of the Act shall be in Form 1.

12(2) A written notice of lien referred to in section 30 of the Act shall be in Form 2.

12(3) An affidavit referred to in subsection 30(3) of the Act shall be in Form 3.

12(4) A notice of withdrawal referred to in subsection 32(1) of the Act shall be in Form 4.

12(5) An irrevocable standby letter of credit referred to in paragraph 39(a) of the Act shall be in Form 5.

12(6) A holdback release bond referred to in paragraph 39(b) of the Act shall be in Form 6.

12(7) A certificate of substantial performance referred to in section 42 of the Act shall be in Form 7.

12(8) A certificate of completion of subcontract referred to in section 45 of the Act shall be in Form 8.

12(9) A notice to owner referred to in subsection 54(1) of the Act shall be in Form 9.

12(10) A claim for lien referred to in subsection 56(1) of the Act shall be in Form 10.

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux – protection accordée aux catégories de personnes désignées

11(1) Les sous-sous-traitants constituent une catégorie de personnes désignées pour l'application des sous-alinéas 83(5)c)(ii) et 84(4)c)(ii) de la Loi.

11(2) Un cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux accorde une protection à un sous-sous-traitant jusqu'à concurrence d'un montant égal à celui qu'il pourrait recouvrer d'un propriétaire autre que la Couronne s'il revendiquait un privilège prévu par la Loi pour les services ou matériaux qu'il a réellement fournis au sous-traitant pour l'amélioration.

Formules

12(1) Le préavis au titulaire de privilège prévu au paragraphe 28(3) de la Loi est établi au moyen de la formule 1.

12(2) L'avis écrit de privilège prévu à l'article 30 de la Loi est établi au moyen de la formule 2.

12(3) L'affidavit prévu au paragraphe 30(3) de la Loi est souscrit au moyen de la formule 3.

12(4) L'avis de retrait prévu au paragraphe 32(1) de la Loi est établi au moyen de la formule 4.

12(5) La lettre de crédit de soutien irrévocable prévue à l'alinéa 39a) de la Loi est établie au moyen de la formule 5.

12(6) Le cautionnement de déblocage de retenue prévu à l'alinéa 39b) de la Loi est établi au moyen de la formule 6.

12(7) Le certificat d'exécution substantielle prévu à l'article 42 de la Loi est établi au moyen de la formule 7.

12(8) Le certificat d'achèvement de sous-contrat prévu à l'article 45 de la Loi est établi au moyen de la formule 8.

12(9) L'avis au propriétaire prévu au paragraphe 54(1) de la Loi est établi au moyen de la formule 9.

12(10) La revendication de privilège prévue au paragraphe 56(1) de la Loi est établie au moyen de la formule 10.

12(11) An affidavit referred to in subsection 56(3) of the Act shall be in Form 11.

12(12) A certificate of pending litigation shall be in Form 12.

12(13) A certificate of discharge shall be in Form 13.

12(14) An affidavit of execution shall be in Form 14.

12(15) An affidavit of corporate execution shall be in Form 15.

12(16) A release of lien bond shall be in Form 16.

12(17) A notice of lien referred to in subsection 80(2) of the Act shall be in Form 17.

12(18) A labour and material payment bond shall be in Form 18.

12(19) A performance bond shall be in Form 19.

12(20) A notice of examination on a claim for lien shall be in Form 20.

12(21) A notice of trial shall be in Form 21.

12(22) A judgment for an action to enforce a lien that attaches to land shall be in Form 22.

12(23) A judgment for an action to enforce a lien against a public owner's holdback shall be in Form 23.

Commencement

13 *This Regulation comes into force on November 1, 2021.*

12(11) L'affidavit prévu au paragraphe 56(3) de la Loi est souscrit au moyen de la formule 11.

12(12) Le certificat d'affaire en instance est établi au moyen de la formule 12.

12(13) Le certificat de radiation est établi au moyen de la formule 13.

12(14) L'affidavit de passation d'acte est établi au moyen de la formule 14.

12(15) L'affidavit de passation d'acte par une corporation est établi au moyen de la formule 15.

12(16) Le cautionnement tenant lieu de privilège est établi au moyen de la formule 16.

12(17) La notification écrite de privilège prévue au paragraphe 80(2) de la Loi est établie au moyen de la formule 17.

12(18) Le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux est établi au moyen de la formule 18.

12(19) Le cautionnement de bonne exécution est établi au moyen de la formule 19.

12(20) Le préavis d'interrogatoire relatif à la revendication de privilège est établi au moyen de la formule 20.

12(21) L'avis de procès est établi au moyen de la formule 21.

12(22) Le jugement sur une action visant à exercer un privilège grevant un bien-fonds est établi au moyen de la formule 22.

12(23) Le jugement sur une action visant à exercer un privilège sur la retenue de garantie faite par un propriétaire public est établi au moyen de la formule 23.

Entrée en vigueur

13 *Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} novembre 2021.*

FORM 1**LANDLORD'S NOTICE TO
LIENHOLDERS***(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.28(3))*

TO: _____, lienholder.

FROM: _____, the landlord
of the following land:

(address of the land)

The landlord intends to

(use A or B, whichever is applicable)

- A. enforce forfeiture against the lease of the land; or
 B. terminate the lease of the land

for non-payment of rent.

If you wish to protect your lien rights against the interest of the tenant, you must pay to the landlord the amount of unpaid rent set out below within ten days after receiving this notice. If you pay this amount, you may add it to your claim for lien.

Amount of unpaid rent: \$ _____

Payment of this amount may be made on: _____
(days)

between the hours of _____ and _____, at _____

_____ *(address for payment)*

Date: _____

*(signature of landlord or landlord's agent)***FORMULE 1****PRÉAVIS DU LOCATEUR
AU TITULAIRE DE PRIVILÈGE***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N-B. 2020, ch. 29, par. 28(3))*DESTINATAIRE : _____,
titulaire de privilège.EXPÉDITEUR : _____,
locateur du bien-fonds suivant :

*(adresse du bien-fonds)*Le locateur entend forcer, pour cause de non-paiement du
loyer :*(cocher A ou B, selon le cas)*

- A. la déchéance du bail sur le bien-fonds
 B. la résiliation du bail sur le bien-fonds

Si vous désirez protéger les droits que vous donne le privilège sur l'intérêt du locataire, vous devez payer au locateur la somme représentant le montant impayé du loyer indiquée ci-dessous dans les dix jours suivant la réception du présent préavis. Si vous payez cette somme, vous pouvez l'ajouter à votre revendication de privilège.

Montant impayé du loyer : _____ \$

Paiement de cette somme peut être fait le : _____
(jours)

_____, entre _____ heures et _____ heures, au

_____ *(adresse où faire le paiement)*

Date : _____

(signature du locateur ou de son représentant)

FORM 2

FORMULE 2

WRITTEN NOTICE OF LIEN

AVIS ÉCRIT DE PRIVILÈGE

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.30)

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N-B. 2020, ch. 29, art. 30)

Name of the lienholder: _____

Nom du titulaire de privilège : _____

Civic address and, if different, mailing address of the lienholder: _____

Adresse de voirie du titulaire de privilège et adresse postale si différente : _____

Address for service of the lienholder: _____

Adresse du titulaire de privilège aux fins de signification : _____

Name of the person the lienholder believes to be the owner: _____

Nom de la personne que le titulaire croit être le propriétaire : _____

Civic address and, if different, mailing address of the person believed to be the owner: _____

Adresse de voirie de la personne que le titulaire croit être le propriétaire et adresse postale si différente : _____

Name of the person for whom the services or materials were supplied: _____

Nom de la personne pour qui les services ou matériaux ont été fournis : _____

Civic address and, if different, mailing address of the person for whom services or materials were supplied: _____

Adresse de voirie de la personne pour qui les services ou matériaux ont été fournis et adresse postale si différente : _____

Short description of the services or materials that were supplied: _____

Courte description des services ou matériaux qui ont été fournis : _____

Description sufficient to identify the land: (*attach Schedule if necessary*) _____

Description suffisante pour identifier le bien-fonds : (*joindre une annexe au besoin*) _____

Amount claimed as owing in respect of the services or materials that were supplied: \$ _____

NOTE: In addition to any holdback required to be retained under section 34 of the *Construction Remedies Act*, the owner is required to retain the amount claimed in this notice from the amount that is payable to the contractor.

Date: _____

(signature of the lienholder or the lienholder's agent, assignee or personal representative)

Somme réclamée pour les services ou matériaux qui ont été fournis : _____ \$

REMARQUE : En plus de la retenue de garantie exigée par l'article 34 de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, le propriétaire est tenu de retenir une somme équivalente à celle réclamée dans le présent avis sur la somme à verser à l'entrepreneur.

Date : _____

(signature du titulaire de privilège, de son représentant, de son cessionnaire ou de son représentant successoral)

FORM 3

FORMULE 3

AFFIDAVIT VERIFYING INFORMATION IN WRITTEN NOTICE OF LIEN

AFFIDAVIT ATTESTANT LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS L'AVIS ÉCRIT DE PRIVILÈGE

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.30(3))

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 30(3))

Name and address of the Deponent: _____

Nom et adresse du déposant : _____

I, _____, the Deponent, make oath *(or solemn affirmation)* and say:

Moi, _____, le déposant, je déclare sous serment *(ou j'affirme solennellement)* que :

(DELETE INAPPLICABLE CLAUSE)

(RAYER LES MENTIONS INUTILES)

1. I am the lienholder.

1. Je suis le titulaire de privilège.

OR

OU

1. I am an agent, assignee or personal representative *(as the case may be)* of the lienholder and I have personal knowledge of the information contained in the attached Written Notice of Lien.

1. Je suis le représentant, le cessionnaire ou le représentant successoral *(selon le cas)* du titulaire de privilège et j'ai connaissance personnelle des renseignements contenus dans l'avis écrit de privilège ci-joint.

2. All the information contained in the attached Written Notice of Lien is true.

2. Tous les renseignements contenus dans l'avis écrit de privilège ci-joint sont véridiques.

SWORN TO *(or Solemnly affirmed)*)
)
)
at _____, in the)
Province of _____ on the)
_____ day of _____, 20____)

FAIT SOUS SERMENT)
(ou par affirmation solennelle))
)

DEVANT MOI)
)
à _____, dans la)
province de _____, le _____)
jour de _____, 20____)

BEFORE ME:)
)
)
)
)
)

Commissioner of Oaths *(or Notary Public)*, etc.)

Commissaire aux serments *(ou notaire)*, etc.)

FORM 4**NOTICE OF WITHDRAWAL OF WRITTEN
NOTICE OF LIEN***(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.32(1))*Lienholder: name _____
address _____Owner: name _____
address _____Description of the land
set out in the Written
Notice of Lien: *(attach Schedule if necessary)* _____
_____The Lienholder withdraws the Written Notice of Lien
dated _____ in respect of an
improvement to the land of the Owner described above.

Date: _____

Witness:

Lienholder:

*(signature)*_____
*(signature)***FORMULE 4****AVIS DE RETRAIT
DE L'AVIS ÉCRIT DE PRIVILÈGE***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 32(1))*Titulaire de privilège : nom _____
adresse _____Propriétaire : nom _____
adresse _____Description du bien-fonds
dans l'avis écrit de privilège : *(joindre annexe au besoin)*

_____Le titulaire de privilège retire l'avis écrit de privilège
daté du _____ relativement à
l'amélioration au bien-fonds du propriétaire lequel bien-
fonds qui est décrit ci-dessus.

Date : _____

Témoin :

Titulaire de privilège :

*(signature)*_____
(signature)

FORM 5

LETTER OF CREDIT

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.39(a))

Irrevocable Standby Letter of Credit regarding Holdback Repayment

[Insert name of financial institution]

Date of Issue: _____
 Irrevocable Standby Letter of Credit No.: _____
 Financial Institution Branch No.: _____
 Amount: Not exceeding CAD \$ _____
 Date and Place of Expiry: _____
 Name of Applicant: _____
 Address of Applicant: _____
 Description of the improvement: _____
 Address of the land subject to the improvement:

To: _____ (the "Beneficiary")
 Address: _____

Pursuant to the request of _____ (hereinafter called "the Applicant"), we, the bank of [insert name and address of financial institution] _____ hereby establish and give to you an irrevocable standby letter of credit no. _____ in your favour in the total amount of \$ _____ (Canadian dollars) which may be drawn on by you at any time and from time to time upon written demand for payment made upon us by you which demand we shall honour without enquiring whether you have a right as between yourself and the said Applicant to make such demand, and without recognizing any claim of the said Applicant or objection by it to payment by us.

Your written demand for payment must bear reference to this letter of credit no. _____ and be accompanied by:

- (a) a Certificate signed by an authorized officer of the Beneficiary certifying that the Applicant is in default of its obligation having failed to make a payment from the amount required to be retained as a holdback and that you are entitled to draw on this irrevocable standby letter of credit and that an amount of up to \$ _____ (Canadian dollars) be paid; and
- (b) the original of this letter of credit.

Partial drawings are permitted under this letter of credit.

The drawings under this irrevocable standby letter of credit are to state that they are drawn under [*insert name of financial institution*] irrevocable standby letter of credit no. _____.

This irrevocable standby letter of credit no. _____ shall expire on the _____ day of _____ subject to the following:

This letter of credit shall be deemed to be automatically extended, without amendment for successive one-year periods from the present day or any future expiration date, unless

- (a) cancelled upon receipt of this original letter of credit accompanied by your written authorization to us to cancel same; or
- (b) sixty (60) days prior to any such expiration date, we notify you in writing, by registered mail or courier to the Beneficiary’s address above, that we elect not to extend the expiration date. Upon receipt of such notice, you may, on or before the then applicable expiration date, draw the full amount hereunder by written demand for payment accompanied by your certification that the amount drawn is required to satisfy or secure the Applicant’s obligations, including any unmatured or contingent obligations.

[*Add any additional commercial conditions*]

Yours truly,

Authorized Officer of Financial Institution

Authorized Officer of Financial Institution

FORMULE 5**LETTRE DE CRÉDIT***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N-B. 2020, ch. 29, al. 39a)***LETTRE DE CRÉDIT DE SOUTIEN IRRÉVOCABLE QUANT AU
CAUTIONNEMENT DE REMBOURSEMENT DE RETENUE***[Inscrire le nom de l'institution financière]*

Date de l'émission : _____

Lettre de crédit de soutien irrévocable n° : _____

Institution financière, succursale n° : _____

Montant : _____ \$ CAD au plus

Date et endroit d'expiration : _____

Nom du demandeur : _____

Adresse du demandeur : _____

Description de l'amélioration : _____

Adresse du bien-fonds auquel l'amélioration est apportée :

À : _____ (bénéficiaire)

Adresse : _____

Suite à la demande de _____ (ci-après appelée « le demandeur »), nous soussignés, de la banque de [inscrire le nom et l'adresse de l'institution financière] _____ établissons et vous remettons la présente la lettre de crédit de soutien irrévocable n° _____, en votre faveur, pour un montant total de _____ \$ (dollars canadiens) sur lequel vous pouvez tirer des sommes à tout moment, et ces sommes seront prélevées sur le compte à votre demande écrite, laquelle nous honorerons sans s'enquérir de votre droit de faire une telle demande, faisant ainsi abstraction des dispositions prises entre vous et le demandeur, et sans faire droit à une réclamation du demandeur, ou une opposition à ces prélèvements soulevée par ce dernier.

Votre demande écrite à ce que des prélèvements soient faits lorsque vous voulez tirer des sommes doit faire renvoi à la présente lettre de crédit n° _____ et être accompagnée des documents suivants :

- a) un certificat signé par un dirigeant autorisé à cette fin attestant que le demandeur est en défaut d'exécution de son obligation, n'ayant pas versé la somme qu'il devait prélever sur la retenue de garantie qu'il devait tenir, et déclarant que vous avez droit sur la foi de la présente lettre de crédit de tirer des sommes jusqu'à concurrence de _____ \$ (dollars canadiens);
- b) l'original de la présente lettre de crédit.

Des prélèvements partiels sont autorisés au titre de la présente lettre de crédit.

Les demandes de prélèvement faites au titre de la présente lettre de crédit de soutien irrévocable doivent indiquer que les prélèvements sont effectués au titre de la lettre de crédit de soutien irrévocable n° _____ de la _____ [inscrire le nom de l'institution financière].

La présente lettre de crédit de soutien irrévocable n° : _____ expire le _____ 20 _____, sous réserve de ce qui suit :

La présente lettre de crédit est réputée être automatiquement prolongée sans modification pour des périodes successives d'un an à compter de la date d'expiration actuelle ou de toute date d'expiration future, sauf

- a) si elle est annulée sur réception de la présente lettre de crédit originale accompagnée de l'autorisation d'annuler celle-ci que vous nous donnez par écrit;
- b) si soixante (60) jours avant une telle date d'expiration, nous vous avisons par écrit, par courrier recommandé ou par service de messagerie, à l'adresse du bénéficiaire susindiquée, que nous optons pour une non-prolongation après la date d'expiration. Sur réception d'un tel avis, vous pouvez à la date d'expiration pertinente ou avant, demander le prélèvement de la somme prévue aux présentes en entier en faisant une demande par écrit à cet effet, accompagnée de votre certification attestant que la somme demandée est requise pour satisfaire ou garantir les obligations du demandeur, y compris celles qui sont non échues ou qui sont conditionnelles.

[Ajouter toute condition commerciale supplémentaire.]

Recevez nos salutation distinguées.

Dirigeant autorisé de l'institution financière

Dirigeant autorisé de l'institution financière

FORM 6

HOLDBACK RELEASE BOND

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.39(b))

No. _____ (the "Bond")

_____, as a principal, hereinafter called the "Contractor", and
(name of the contractor*)

_____, a corporation created and existing under the laws of
(name of the surety company**)

_____, as a surety,
(place of incorporation)

and licensed under the Insurance Act to transact guarantee insurance or surety insurance and hereinafter called the "Surety", are held and firmly bound unto

_____ as obligee, hereinafter for the purposes of this Bond
(name of the owner)

called the "Owner", in the amount of 10% [or 5% if subsection 34(4) the Act applies] of the contract price of the Contract (defined below), or, as such contract price is adjusted in accordance with the terms of the Contract [and Performance Bond No. _____, if any], hereinafter called the "Bond Amount", for the payment of which sum the Contractor and the Surety, jointly and severally, bind themselves, their heirs, executors, administrators, successors and assigns, in accordance with the provisions of this Bond (the "Obligation").

WHEREAS the Contractor has entered into a written contract with the Owner dated

the _____ day of _____ in the year _____

for _____
(title or description of the contract)

and, for the purpose of specifying the conditions of the Obligation, this contract together with amendments made in accordance with its terms are by reference made part hereof and are hereinafter referred to collectively as the "Contract";

AND WHEREAS the Contract allows for the Owner to make payments to the Contractor without retaining the holdback, as required by the Construction Remedies Act (the "Act"), in the form of funds;

AND WHEREAS the Act provides that the Owner may satisfy its obligation to retain the holdback in the form of this Bond;

AND WHEREAS the Act provides that the Owner shall maintain the holdback until all liens that may be claimed against the holdback have been extinguished, discharged or otherwise provided for under the Act and the holdback period has expired;

NOW THEREFORE the condition of this Obligation is such that if all liens in respect of the Contract that may be claimed against the holdback have been extinguished, discharged or otherwise provided for under the Act, then this Obligation shall be null and void; otherwise it shall remain in full force and effect, subject to the following terms and conditions:

1. Whenever a lien or liens that constitute a charge or charges on the holdback in respect of the Contract have not been extinguished, discharged or otherwise provided for under the Act, the Owner may make demand on this Bond for an amount necessary for the Owner to comply with its holdback obligations under the Act, substantially in the form set out at Schedule A executed by two (2) officers of the Owner (a “**Demand**”). For greater clarity, the Demand may include amounts required for security for costs. Partial and multiple Demands not exceeding the Bond Amount in the aggregate may be made. The Demand shall certify the amount of the lien or liens that constitute a charge or charges on the holdback in respect of the Contract and that such liens have not been extinguished, discharged or otherwise provided for under the Act.
2. This Bond shall be irrevocable, and payment will be made within ten (10) business days of receipt of a Demand, notwithstanding any objection by the Contractor. The Demand shall be accepted by the Surety as conclusive evidence that a default has occurred and that the amount set out in the Demand is an appropriate amount, and the Surety shall not assert as a defense or grounds for not paying the Bond Amount, in whole or in part, pursuant to such Demand that a default has not occurred, that the amount set out in the Demand is not appropriate, warranted or otherwise not in accordance with the Contract or that the Owner is in default under the Contract. The Surety’s liability under this Bond is unconditional and shall not be discharged or released or affected by any arrangements made between the Owner and the Contractor, or by any dispute between the Surety and the Contractor, or the taking or receiving of security by the Owner from the Contractor, or by any alteration, change, addition, modification, or variation in the Contractor’s obligations under the Contract, or by the exercise by the Owner of any of the rights or remedies reserved to it under the Contract or by any forbearance to exercise any such rights or remedies whether as to payment, time, performance or otherwise (whether or not any arrangement, alteration or forbearance is made without the Surety’s knowledge or consent). All payments by the Surety shall be made free and clear without deduction, set-off or withholding. The Surety’s obligation to pay a Demand arises solely upon the Owner delivering a Demand in the prescribed form to the Surety, and the Surety shall not assert as a defence that the lien is invalid and shall not seek relief in any court to avoid this payment or assert any other defence other than the Demand has not been delivered in accordance with this Bond.
3. Notwithstanding any other provision in this Bond, the Surety’s total liability under this Bond shall be limited to the lesser of the amount of holdback paid to the Contractor in respect of the Contract or the Bond Amount.
4. As a condition precedent to any action under the Bond, a Demand must be received by the Surety not later than one hundred and twenty (120) calendar days after the last date on which a claim for lien relating to a lien arising from the Contract could have been registered or given in accordance with the Act.
5. The parties to this Bond agree that any action under the Bond is to be brought in the Court of King’s Bench of New Brunswick and agree to submit to the jurisdiction of that court notwithstanding any terms to the contrary in the Contract.
6. No right of action shall accrue on this Bond, to or for the use of, any person or entity other than the Owner named herein, or the heirs, executors, administrators or successors of the Owner.
7. All Demands and notices under this Bond shall be delivered by facsimile or registered mail to the Surety, with a copy to the Contractor, at the addresses set out below, subject to any change of address in accordance with this Section. All other correspondence may be delivered by any of facsimile, regular mail, registered mail, email or courier. The address for the Surety is publicly available on the Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick website. The address for the Contractor may be changed by giving notice to the other parties setting out the new address in accordance with this Section.

The Surety:
[Surety corporate name]
[address]
[fax]
[email]

The Contractor:
[Contractor proper name]
[address]
[fax]
[email]

8. This Bond shall be governed by the laws of the Province of New Brunswick.

IN WITNESS WHEREOF, the Contractor and the Surety have Signed and Sealed this Bond this _____ day of _____ in the year _____.

[Contractor proper name]
By: _____
Name: _____
Title: _____

Witnessed by: _____
Name of Witness: _____
Address of Witness: _____

I have authority to bind the corporation.

[Surety corporate name]
By: _____
Name: _____
Attorney-in-fact

*** IF THERE ARE TWO OR MORE ENTITIES IN PARTNERSHIP OR JOINT VENTURE, JOINTLY AND SEVERALLY BOUND, INSERT THE NAME OF EACH PARTNER OR JOINT VENTURE PARTY, AND INSERT THE WORD “collectively” AFTER THE WORD “hereinafter” IN THE FIRST LINE.**

**** IF THERE ARE TWO OR MORE SURETY COMPANIES, JOINTLY AND SEVERALLY BOUND, INSERT THE “[Name of the surety company], a corporation created and existing under the laws of [Place of incorporation],” FOR EACH SURETY, FOLLOWED BY “each as a surety and each licensed under the Insurance Act (New Brunswick) to transact guarantee insurance or surety insurance and hereinafter collectively called the “Surety””.**

SCHEDULE A
Demand

[date]
[Surety name]
[Surety address – line 1]
[Surety address – line 2]
[Surety email address]
[Attention]

Re: _____
Holdback Release Bond No: _____
Contractor: _____
Contract: _____

We hereby certify that a lien or liens that constitute a charge or charges on the holdback in the amount of \$ _____, in respect of the Contract, have not been extinguished, discharged or otherwise provided for under the *Construction Remedies Act* and that we are entitled to make Demand on the captioned Holdback Release Bond.

We hereby demand payment of *(insert here the lesser of the amount of the lien or liens, plus the amount of the security for costs allowed by the Act, and the amount of the holdback)* \$ _____ within ten (10) business days of your receipt of this Demand.

Payment should be made by cheque to our address at _____

or by bank wire transfer as follows:

Beneficiary: _____
Credit account number: _____
Bank name: _____
Bank address: _____
SWIFT/IBAN code: _____

Executed this _____ day of _____, 20 _____, on behalf of

[Owner's full corporate title]

By: _____
Name: _____
Title: _____
Phone: _____
Email address: _____

By: _____
Name: _____
Title: _____
Phone: _____
Email address: _____

I have authority to make this certification and to bind the [Owner].

I have authority to make this certification and to bind the [Owner].

cc: [Contractor]

FORMULE 6

CAUTIONNEMENT DE DÉBLOCAGE DE RETENUE

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N-B., 2020, ch. 29, al. 39b))

N° _____ (le « cautionnement »)

_____, débiteur principal, ci-après appelé « l'entrepreneur »,
(nom de l'entrepreneur*)

et

_____, personne morale créée et existant en vertu des
(nom de la compagnie de cautionnement**)lois de/du/de la _____, caution,
(lieu de constitution en personne morale)titulaire d'une licence en vertu de la *Loi sur les assurances* l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement ou l'assurance caution, ci-après appelée la « **caution** » s'obligent envers_____, bénéficiaire
(nom du propriétaire)

ci-après appelé le « **propriétaire** » pour une somme qui représente 10 % [ou 5 % si le paragraphe 34(4) de la Loi s'applique] du prix contractuel (défini ci-dessous) ou de ce prix rajusté conformément au contrat et au cautionnement de bonne exécution n° _____, le cas échéant, ci-après appelé « **montant du cautionnement** » pour lequel l'entrepreneur et la caution s'obligent solidairement et obligent leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, successeurs et ayants droit conformément aux dispositions du présent cautionnement (l'« **obligation** »).

Attendu :

que l'entrepreneur a conclu avec le propriétaire un contrat écrit daté

du _____ 20__ pour

(titre ou description du contrat)qu'aux fins de préciser les conditions de l'obligation, ce contrat et les modifications qui y sont apportées conformément à celui-ci sont incorporées par renvoi aux présentes pour être ci-après appelés le « **contrat** »;que le contrat autorise le propriétaire à faire des versements à l'entrepreneur sans faire la retenue de garantie exigée par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, (la « **Loi** ») sous forme de fonds;

que la Loi prévoit que le propriétaire peut satisfaire à son obligation de faire la retenue de garantie sous la forme du présent cautionnement;

que la Loi prévoit que le propriétaire doit tenir la retenue jusqu'à l'extinction ou la radiation de tous les privilèges prévus par la Loi ou qu'il n'en ait été disposé autrement selon la Loi et que la période de rétention ait expiré,

la condition de la présente obligation est telle que si tous les privilèges relatifs au contrat qui peuvent être revendiqués sur la retenue de garantie sont éteints ou radiés ou qu'il n'en a été disposé autrement selon la Loi, la présente obligation devient caduque, sinon elle conserve pleine force et effet, sous réserve des modalités et des conditions suivantes :

1. Lorsqu'un ou plusieurs privilèges qui constituent une charge ou des charges sur la retenue relativement au contrat ne se sont pas éteints ou radiés ou qu'il n'en a pas été disposé autrement selon la Loi, le propriétaire peut présenter une

demande au titre du présent cautionnement pour obtenir le montant qu'il lui faut pour s'acquitter de ses obligations en matière de retenue prévues par la Loi, conforme en substance à l'annexe A, signée par deux (2) dirigeants du propriétaire (une « **demande** »). Il est entendu que la demande peut aussi porter sur des montants exigés comme sûreté en garantie des dépens. Il est possible de présenter des demandes partielles et multiples qui, ensemble, ne dépassent pas le montant du cautionnement. La demande fait foi du montant du privilège ou des privilèges qui constituent une charge ou des charges sur la retenue relativement au contrat ne sont pas éteints ou radiés ou qu'il n'en a pas été disposé autrement selon la Loi.

2. Le présent cautionnement est irrévocable et un versement sera effectué dans les dix (10) jours ouvrables de la réception d'une demande, malgré toute opposition de l'entrepreneur. La demande est acceptée par la caution comme preuve concluante qu'un manquement a eu lieu et que le montant indiqué dans la demande est approprié. La caution ne peut défendre un refus de faire un versement partiel ou le versement total au titre du cautionnement à la suite d'une demande en invoquant que le manquement n'a pas eu lieu, que le montant indiqué dans la demande n'est pas approprié ou justifié ou n'est pas conforme au contrat ou que le propriétaire a manqué à ses obligations prévues au contrat ni pour tout autre motif. La responsabilité de la caution en vertu du présent cautionnement est inconditionnelle et cette dernière ne peut en être relevée ni libérée par des arrangements conclus entre le propriétaire et l'entrepreneur, par un différend entre elle et l'entrepreneur, par l'obtention ou la réception d'une sûreté par le propriétaire de la part de l'entrepreneur, ni par une modification, un changement ou un ajout aux obligations de l'entrepreneur prévues au contrat, par l'exercice par le propriétaire de l'un quelconque des droits ou recours qui lui sont réservés par le contrat, ni par l'abstention d'exercer ces droits ou recours, notamment en ce qui concerne les versements, les délais et l'exécution des obligations (que la caution soit ou non au courant de ces arrangements, de la modification ou de l'abstention ou qu'elle y ait consenti ou non). Tous les versements faits par la caution sont francs et quittes de toute déduction et ne peuvent faire l'objet d'une compensation ou d'une retenue. L'obligation de la caution d'honorer une demande ne prend naissance qu'à la remise de la demande par le propriétaire à la caution en la forme prescrite. La caution ne peut, dans le but de se soustraire à son obligation de faire un versement, invoquer que le privilège est invalide ou que la demande ne lui a pas été remise conformément au présent cautionnement et elle ne peut demander un redressement à un tribunal quel qu'il soit pour échapper à son obligation.
3. Malgré toute autre disposition du présent cautionnement, la responsabilité totale de la caution en vertu du présent cautionnement est limitée au moins élevé des montants suivants : soit celui qui représente la retenue versée à l'entrepreneur relativement au contrat, soit le montant du cautionnement.
4. Comme condition préalable à toute action qui découle du cautionnement, une demande doit être reçue par la caution au plus tard cent vingt (120) jours civils après la date à laquelle une revendication de privilège relative à un privilège né du contrat aurait pu être enregistrée ou donnée conformément à la Loi.
5. Les parties au présent cautionnement conviennent que toute action au titre du cautionnement doit être intentée devant la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick et conviennent de se soumettre à la compétence de cette cour malgré toute disposition contraire du contrat.
6. Aucun droit d'action n'est acquis au titre du présent cautionnement par ou pour toute personne ou personne morale autre que le propriétaire nommé aux présentes ou ses héritiers, exécuteurs, administrateurs ou ses successeurs.
7. Les demandes et avis au titre du présent cautionnement doivent être remis par télécopieur ou courrier recommandé à la caution, avec copie à l'entrepreneur, aux adresses indiquées ci-dessous, sous réserve de tout changement d'adresse effectué conformément à la présente section. Toute autre document de correspondance peut être remis par télécopieur, courrier ordinaire, courrier recommandé, courriel ou service de messagerie. L'adresse de la caution est affichée sur le site Web de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. L'adresse de l'entrepreneur peut être changée en remettant aux autres parties un avis indiquant la nouvelle adresse conformément à la présente section.

La caution :

[Dénomination sociale de la caution]
[adresse]
[télécopieur]
[courriel]

L'entrepreneur :

[Nom complet de l'entrepreneur]
[adresse]
[télécopieur]
[courriel]

8. Le présent cautionnement est régi par le droit en vigueur dans la province du Nouveau-Brunswick.

EN FOI DE QUOI l'entrepreneur et la caution ont signé et scellé le présent cautionnement le _____
_____ 20_____.

[Nom complet de l'entrepreneur]

Signé en présence de :

Par : _____

Nom : _____

Nom du témoin : _____

Titre : _____

Adresse du témoin : _____

Je suis autorisé à lier la personne morale.

[Dénomination sociale de la caution]

Par : _____

Nom : _____

Fondé de pouvoir

*** S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF OU D'UNE COENTREPRISE FORMÉE D'AU MOINS DEUX ENTITÉS ET QU'ELLES SONT SOLIDAIREMENT LIÉES, INSCRIRE LE NOM DE CHAQUE ASSOCIÉ OU PARTIE À LA COENTREPRISE ET INSCRIRE LE MOT « *collectivement* » APRÈS LE MOT « *ci-après* » À LA PREMIÈRE LIGNE.**

**** S'IL Y A AU MOINS DEUX COMPAGNIES DE CAUTIONNEMENT ET QU'ELLES SONT SOLIDAIREMENT LIÉES, INSCRIRE « [nom de la compagnie de cautionnement], une personne morale créée et existant en vertu des lois de/du/de la [lieu de constitution] » POUR CHAQUE CAUTION, SUIVI DE « chacune à titre de caution et chacune étant autorisée à pratiquer l'assurance cautionnement ou l'assurance caution dans la province en vertu de la Loi sur les assurances du Nouveau-Brunswick (ci-après collectivement appelées la « caution ») ».**

ANNEXE A
Demande

[Date]
[Nom de la caution]
[Adresse de la caution – ligne 1]
[Adresse de la caution – ligne 2]
[Adresse courriel de la caution]
[À l'attention de]

Objet : _____

Cautionnement de déblocage de retenue n° : _____

Entrepreneur : _____

Contrat : _____

Nous déclarons par la présente qu'un ou plusieurs privilèges qui constituent une ou des charges sur la retenue d'un montant de _____ \$ relativement au contrat ne sont pas éteints ou n'ont pas été radiés et que la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* n'en a pas disposé autrement et que nous avons le droit de présenter une demande au titre du cautionnement de déblocage de retenue mentionné en rubrique.

Nous exigeons par la présente le versement de (*inscrire le moindre des montants suivants : soit celui qui représente le ou les privilèges majoré du montant qui représente la sûreté en garantie des dépens permis par la Loi, soit celui qui représente la retenue*) _____ \$ dans les dix (10) jours ouvrables suivant réception de cette demande.

Le versement doit être fait au moyen d'un chèque à notre adresse, au _____

ou par virement bancaire télégraphique au bénéficiaire aux coordonnées suivantes :

Bénéficiaire : _____

Numéro de compte de crédit : _____

Nom de la banque : _____

Adresse de la banque : _____

Code SWIFT/IBAN : _____

Signé le _____ 20__ au nom de

[Dénomination sociale complète du propriétaire]

Par : _____

Par : _____

Nom : _____

Nom : _____

Titre : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

Je suis autorisé à faire cette déclaration et à lier le **[propriétaire]**.

Je suis autorisé à faire cette déclaration et à lier le **[propriétaire]**.

c.c. **[L'entrepreneur]**

FORM 7

CERTIFICATE OF SUBSTANTIAL PERFORMANCE OF THE CONTRACT

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.42)

*(County and Rural Community/Regional Municipality/Town/City/
Village in which land is located)*

(civic address or, if there is no civic address, the location of the land)

Name of owner: _____

Address for service: _____

Name of contractor: _____

Address for service: _____

Name of payment certifier (if applicable): _____

Address: _____

I/We certify that the contract for the improvement described below to the identified land was substantially performed on: _____
(date the contract was substantially performed)

(short description of the improvement)

Date certificate signed: _____

(payment certifier if there is one)

(owner and contractor, if there is no payment certifier)

FORMULE 7

CERTIFICAT D'EXÉCUTION SUBSTANTIELLE DU CONTRAT

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, art. 42)

*(Comté et communauté rurale / municipalité régionale / ville/ cité /
village où le bien-fonds est situé)*

(adresse de voirie du bien-fonds ou s'il n'y en a pas l'emplacement de celui-ci)

Nom du propriétaire : _____

Adresse aux fins de signification : _____

Nom de l'entrepreneur : _____

Adresse aux fins de signification : _____

Nom du certificateur pour paiement, s'il y en a un : _____

Adresse : _____

Je certifie / Nous certifions par les présentes que le contrat pour l'amélioration décrite ci-dessous au bien-fonds indiqué a fait l'objet d'une description substantielle le : _____
(date à laquelle le contrat a fait l'objet d'une exécution substantielle)

(courte description de l'amélioration)

Date de la signature du certificat : _____

(certificateur pour paiement, s'il y en a un)

(propriétaire et entrepreneur, s'il n'y a pas de certificateur pour paiement)

(use A or B, whichever is applicable)

A. If a lien attaches to land, a description of the land sufficient for registration, including all approved parcel identifiers: _____

B. If a lien is against a public owner's holdback, the name and address of the office where or the person to whom a copy of the claim for lien must be given: _____

(cocher A ou B, selon le cas)

A. Description du bien-fonds suffisante pour l'enregistrement et tous les numéros d'identification approuvés, si le privilège grève le bien-fonds : _____

B. Bureau où la revendication de privilège doit être donnée ou personne à qui elle doit être donnée, si le privilège est sur la retenue de garantie faite par un propriétaire public : _____

FORM 8

FORMULE 8

**CERTIFICATE OF COMPLETION OF
SUBCONTRACT**

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.45)

**CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT
DU SOUS-CONTRAT**

*(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, art. 45)*

Name of subcontractor: _____

Nom du sous-traitant : _____

Address for service: _____

Adresse aux fins de signification : _____

Name of owner: _____

Nom du propriétaire : _____

Address for service: _____

Adresse aux fins de signification : _____

Name of contractor: _____

Nom de l'entrepreneur : _____

Address for service: _____

Adresse aux fins de signification : _____

Name of payment certifier (if applicable): _____

Nom du certificateur pour paiement, s'il y en a un : _____

Address: _____

Adresse : _____

I/We certify the completion of a subcontract for the supply of services or materials between the above subcontractor and _____,
(name of other party to the subcontract)

Je certifie / Nous certifions par les présentes qu'il y a eu achèvement du sous-contrat portant sur la fourniture de services ou matériaux entre le sous-traitant susmentionné et _____,
(nom de l'autre partie au sous-contrat)

dated the _____ day of _____, 20__.

daté du _____

de _____.

The subcontract provided for the supply of the services or materials listed for the improvement described below at: _____

Le sous-contrat prévoyait la fourniture des services ou matériaux listés ci-dessous pour l'amélioration décrite ci-après au : _____

(location of the land to which the subcontract relates, by reference to the rural community/regional municipality/town/city/village and county in which land is located and its civic address, if any)

(emplacement du bien-fonds auquel le sous-contrat est afférent - indiquer la communauté rurale / la municipalité régionale / la ville / la cité / le village et le comté où le bien-fonds est situé et l'adresse de voirie de celui-ci, le cas échéant)

Services or materials supplied: _____

Services ou matériaux visés : _____

Short description of the improvement: _____

Courte description de l'amélioration : _____

Date subcontract completed: _____

Date d'achèvement du sous-contrat : _____

Date certificate signed: _____

Date de signature du certificat : _____

(payment certifier if there is one)

(certificateur pour paiement, s'il y en a un)

(owner and contractor, if there is no payment certifier)

(propriétaire et entrepreneur, s'il n'y a pas de certificateur pour paiement)

(use A or B, whichever is applicable)

(cocher A ou B, selon le cas)

A. If a lien attaches to land, a description of the land sufficient for registration, including all approved parcel identifiers: _____

A. Description du bien-fonds suffisante pour l'enregistrement et tous les numéros d'identification approuvés, si le privilège grève le bien-fonds : _____

B. If a lien is against a public owner's holdback, the name and address of office where or person to whom a copy of the claim for lien must be given: _____

B. Bureau où la revendication de privilège doit être donnée ou personne à qui elle doit être donnée, si le privilège est sur la retenue de garantie faite par un propriétaire public : _____

FORM 9

NOTICE TO OWNER

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.54(1))

Owner: _____

Contractor: _____

Description of the land sufficient for identification, including civic address, if any: _____

TAKE NOTICE that, in addition to the Contractor, the following subcontractors have supplied or will supply services or materials for the improvement of the land identified above:

Subcontractor Name	
Subcontractor Address	
Subcontractor Phone number	
Short Description of services or materials supplied or to be supplied	

Subcontractor Name	
Subcontractor Address	
Subcontractor Phone number	
Short Description of services or materials supplied or to be supplied	

FORMULE 9

AVIS AU PROPRIÉTAIRE

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 54(1))

Propriétaire : _____

Entrepreneur : _____

Description du bien-fonds suffisante pour l'identifier, et l'adresse de voirie de celui-ci, le cas échéant : _____

SACHEZ qu'en plus de l'entrepreneur, les sous-traitants dont les noms sont inscrits ci-dessous ont fourni des services ou matériaux pour l'amélioration du bien-fonds susmentionné ou doivent le faire :

Nom du sous-traitant	
Adresse du sous-traitant	
Numéro de téléphone du sous-traitant	
Courte description des services ou matériaux fournis ou qui doivent être fournis	

Nom du sous-traitant	
Adresse du sous-traitant	
Numéro de téléphone du sous-traitant	
Courte description des services ou matériaux fournis ou qui doivent être fournis	

Subcontractor Name	
Subcontractor Address	
Subcontractor Phone number	
Short Description of services or materials supplied or to be supplied	

TAKE FURTHER NOTICE that the provisions of the *Construction Remedies Act* apply to the supply of services and materials for the improvement.

TAKE FURTHER NOTICE that the persons who supply services or materials, directly or indirectly, for the improvement will, if not paid, have the right to register a claim for lien against your estate or interest in the land, even if you have paid the Contractor in full.

TAKE FURTHER NOTICE that you, as owner, are required to retain holdbacks under section 34 of the *Act* and a failure to do so may result in you having to pay for the supply of services or materials twice.

Date: _____

Contractor:

(signature)

NOTE: A Notice to Owner must be given no later than 45 days after the first day services or materials are supplied.

NOTE: If the Contractor fails to give a Notice to Owner within the time limit set out in subsection 54(4) of the *Act*, the Contractor is not entitled to register a claim for lien with respect to the improvement.

Nom du sous-traitant	
Adresse du sous-traitant	
Numéro de téléphone du sous-traitant	
Courte description des services ou matériaux fournis ou qui doivent être fournis	

SACHEZ AUSSI que la fourniture de services ou matériaux pour l'amélioration est assujettie aux dispositions de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*.

SACHEZ AUSSI que les personnes qui, directement ou indirectement, fournissent des services ou matériaux pour l'amélioration auront le droit, si elles ne sont pas payées, d'enregistrer une revendication de privilège sur votre domaine ou intérêt sur le bien-fonds, et ce, même si vous avez payé l'entrepreneur intégralement.

SACHEZ AUSSI que vous, comme propriétaire, devez faire la retenue de garantie prévue à l'article 34 de la *Loi* sans quoi vous pourriez devoir payer la fourniture des services ou matériaux deux fois.

Date : _____

Entrepreneur :

(signature)

REMARQUE : L'Avis au propriétaire doit être donné au plus tard 45 jours après le premier jour où des services ou des matériaux ont été fournis.

REMARQUE : L'entrepreneur qui fait défaut de donner l'avis au propriétaire dans le délai imparti par le paragraphe 54(4) de la *Loi*, n'a pas le droit d'enregistrer une revendication de privilège relativement à l'amélioration.

FORM 10

FORMULE 10

CLAIM FOR LIEN

REVENDEICATION DE PRIVILÈGE

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.56(1))

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 56(1))

Name of the lienholder: _____

Nom du titulaire de privilège : _____

Civic address and, if different, mailing address of the lienholder: _____

Adresse de voirie du titulaire de privilège et adresse postale si différente : _____

Address for service of the lienholder: _____

Adresse du titulaire de privilège aux fins de signification : _____

Name of the owner(s): _____

Nom(s) du ou des propriétaire(s) : _____

Civic address and, if different, mailing address of the owner(s): _____

Adresse(s) de voirie du ou des propriétaires et adresse(s) postale(s) si différente(s) : _____

Name of the person for whom the lienholder supplied or is to supply services or materials: _____

Nom de la personne pour qui le titulaire de privilège a fourni des services ou matériaux ou doit les fournir : _____

Civic address and, if different, mailing address of the person for whom the lienholder supplied or is to supply services or materials: _____

Adresse de voirie de la personne pour qui le titulaire de privilège a fourni des services ou matériaux ou doit les fournir et adresse postale si différente : _____

Time within which services or materials were supplied or are to be supplied:
from _____ to _____
(date supply commenced) (date of last supply)

Période pendant laquelle les services ou matériaux ont été fournis ou doivent l'être :
du _____ au _____
(date du début de la fourniture) (date de la fourniture la plus récente)

Short description of services or materials that were supplied or are to be supplied: _____

Amount claimed as due or becoming due: \$ _____

If applicable, the lienholder gave a notice to owner to the owner on _____

(use A if the lien attaches to the land; use B if the lien does not attach to the land)

A. The lienholder (*if personal representative or assignee, this must be stated*) claims a lien against the interest of every person identified above as an owner of the land described in Schedule A to this claim for lien.

B. The lienholder (*if personal representative or assignee, this must be stated*) claims a lien against a public owner's holdback required to be retained under the *Construction Remedies Act* in relation to an improvement or highway improvement made in respect of the land identified in Schedule A to this claim for lien.

Date: _____
(signature of lienholder or agent or assignee or personal representative)

SCHEDULE A

(DELETE INAPPLICABLE CLAUSES)

Approved Parcel Identifier(s) (*if registering Claim for Lien under the Land Titles Act*): _____

Courte description des services ou matériaux qui ont été fournis ou doivent l'être : _____

Somme réclamée comme étant due ou qui le deviendra : _____ \$

Date à laquelle le titulaire de privilège a donné un avis au propriétaire, le cas échéant : _____

(Cocher la case A si le privilège grève le bien-fonds, cocher la case B si le privilège ne grève pas le bien-fonds)

A. Le titulaire de privilège (*ou son représentant successoral ou son cessionnaire, à préciser le cas échéant*) revendique un privilège sur l'intérêt de chaque personne indiquée ci-dessus comme propriétaire du bien-fonds décrit dans l'annexe A ci-jointe.

B. Le titulaire de privilège (*ou son représentant successoral ou son cessionnaire, préciser le cas échéant*) revendique un privilège sur la retenue de garantie faite par un propriétaire public exigée par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, relativement à une amélioration ou à une amélioration routière apportée au bien-fonds indiqué dans l'annexe A ci-jointe.

Date : _____
(signature du titulaire de privilège, ou de son représentant, de son cessionnaire ou de son représentant successoral, selon le cas)

ANNEXE A

(RAYER LES MENTIONS INUTILES)

Numéro(s) d'identification approuvé(s) (*si la revendication de privilège est enregistrée en vertu de la Loi sur l'enregistrement foncier*) : _____

Description of the land sufficient for registration (if registering Claim for Lien under the Registry Act):

Description du bien-fonds suffisante pour l'enregistrement (si la revendication de privilège est enregistrée en vertu de la Loi sur l'enregistrement) :

Address or other description sufficient to identify the location of the land (if Claim for Lien is in respect of a lien against a public owner's holdback): _____

Adresse ou description suffisante pour identifier l'emplacement du bien-fonds (si la revendication de privilège concerne un privilège sur la retenue de garantie faite par un propriétaire public) : _____

FORM 11

AFFIDAVIT VERIFYING CLAIM FOR LIEN
(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.56(3))

Name and address of Deponent: _____

I, _____, the Deponent, make oath *(or solemn affirmation)* and say:

(DELETE INAPPLICABLE CLAUSE)

1. I am the lienholder.

OR

1. I am an agent, assignee or personal representative *(as the case may be)* of the lienholder and I have personal knowledge of the information contained in the attached Claim for Lien.

2. All the information contained in the attached Claim for Lien is true.

SWORN TO *(or SOLEMNLY AFFIRMED)*)
 at _____, in the)
 Province of _____ on the)
 _____ day of _____, 20____)
)
 BEFORE ME:)
)
)
)
)
)
)
)
 _____)
 Commissioner of Oaths *(or Notary Public)*,)
 etc.)

NOTE: A person who has signed an affidavit verifying claim for lien may be examined on the claim for lien under section 89 of the *Construction Remedies Act*.

FORMULE 11

AFFIDAVIT ATTESTANT LA REVENDICATION DE PRIVILÈGE

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 56(3))

Nom et adresse du déposant : _____

Moi, _____, le déposant, je prête serment et déclare *(ou j'affirme solennellement)* que :

(RAYER LA MENTION INUTILE)

1. Je suis le titulaire de privilège.

OU

1. Je suis le représentant ou le cessionnaire ou le représentant successoral *(selon le cas)* du titulaire de privilège et j'ai connaissance personnelle des renseignements contenus dans la revendication de privilège ci-jointe.

2. Tous les renseignements contenus dans la revendication de privilège ci-jointe sont véridiques.

FAIT SOUS SERMENT)
(ou PAR AFFIRMATION SOLENNELLE))
 DEVANT MOI)
 à _____, dans la)
 province de _____,)
 le _____ 20____)
)
)
)
)
)
)
)
 _____)
 Commissaire aux serments *(ou notaire)*,)
 etc.)

REMARQUE : La personne qui a souscrit un affidavit attestant la revendication de privilège peut être interrogée quant à celle-ci comme le prévoit l'article 89 de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*.

FORM 12

FORMULE 12

CERTIFICATE OF PENDING LITIGATION
(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.64)

CERTIFICAT D’AFFAIRE EN INSTANCE
(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, art. 64)

Court: _____

Cour : _____

Court File Number: _____

Numéro de dossier : _____

Style of Proceeding: _____

Intitulé de l’instance : _____

Description of the land sufficient for registration,
including all approved parcel identifiers (*attach Schedule
if necessary*): _____

Description du bien-fonds suffisante pour l’enregistrement,
et tous les numéros d’identification approuvés (*joindre
annexe au besoin*) : _____

I certify that, in this proceeding under the *Construction
Remedies Act*, some title or interest in the above-
described land is questioned.

Je certifie que, dans la présente instance introduite sous le
régime de la *Loi sur les recours dans le secteur de la
construction*, un titre ou un droit est en cause
relativement au bien-fonds décrit ci-dessus.

Date: _____

Date : _____

Clerk: _____
(signature)

Greffier : _____
(signature)

Address of Court Office: _____

Adresse du greffe : _____

*Court
Seal*

*Sceau de
la Cour*

FORM 13**CERTIFICATE OF DISCHARGE***(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, ss.68, 69)*Name and address of lienholder: _____

_____Registration Particulars of Claim for Lien (if any): _____

_____*(DELETE INAPPLICABLE CLAUSE)*

I certify that I have received from _____
the sum of \$ _____ in full *(or partial)* discharge of
my lien under the *Construction Remedies Act* on the land
described in Schedule A and for which a Claim for Lien
dated _____ was registered in the land
registration office as set out above.

OR

I certify that I have received from _____
the sum of \$ _____ in full *(or partial)* discharge
of my lien under the *Construction Remedies Act* against a
public owner's holdback in relation to an improvement or
highway improvement made in respect of the land
identified in Schedule A and for which a Claim for Lien
dated _____ was given to the owner as
required under subsection 58(2) or 58(3) of the Act *(as
the case may be)*.

Date: _____

Witness:

Lienholder:

*(signature)*_____
*(signature)***FORMULE 13****CERTIFICAT DE RADIATION***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, art. 68, 69)*Nom et adresse du titulaire de privilège : _____

_____Détails de l'enregistrement de la revendication de
privilège, le cas échéant : _____

_____*(RAYER LA MENTION INUTILE)*

Je reconnais avoir reçu de _____
la somme de _____ \$, qui emporte radiation *(ou
radiation partielle)* de mon privilège en vertu de la *Loi
sur les recours dans le secteur de la construction*, sur le
bien-fonds identifié à l'annexe A et à l'égard duquel la
revendication de privilège datée du _____
a été enregistrée au bureau d'enregistrement des biens-
fonds comme indiqué ci-dessus.

OU

Je reconnais avoir reçu de _____
la somme de _____ \$, qui emporte radiation *(ou
radiation partielle)* de mon privilège en vertu de la *Loi
sur les recours dans le secteur de la construction*, sur la
retenue de garantie faite par un propriétaire public
relativement à une amélioration ou à une amélioration
routière apportée au bien-fonds identifié à l'annexe A et à
l'égard duquel la revendication de privilège datée du
_____ a été donnée au
propriétaire comme l'exige le paragraphe 58(2) ou 58(3)
de la Loi *(selon le cas)*.

Date : _____

Témoïn :

Titulaire de privilège :

*(signature)*_____
(signature)

SCHEDULE A

ANNEXE A

(DELETE INAPPLICABLE CLAUSES)

(RAYER LES MENTIONS INUTILES)

Approved Parcel Identifier(s) *(if registering Certificate of Discharge under the Land Titles Act)*: _____

Numéro(s) d'identification approuvé(s) *(si le certificat de radiation est enregistré en vertu de la Loi sur l'enregistrement foncier)* : _____

Description of the land sufficient for registration *(if registering Certificate of Discharge under the Registry Act)*: _____

Description du bien-fonds suffisante pour l'enregistrement *(si le certificat de radiation est enregistré en vertu de la Loi sur l'enregistrement)* : _____

Address or other description sufficient to identify the location of the land *(if Certificate of Discharge is in respect of a lien against a public owner's holdback)*: _____

Adresse ou autre description suffisante pour identifier l'emplacement du bien-fonds *(si le certificat de radiation concerne un privilège sur la retenue de garantie faite par un propriétaire public)* : _____

FORM 14**AFFIDAVIT OF EXECUTION**

(Certificate of Discharge)

*(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, ss.68, 69)*Name and address of Deponent: _____

_____Person Who Executed the Certificate of Discharge:

Place of Execution: _____

Date of Execution (of the Certificate of Discharge):
_____I, _____, the Deponent, make
oath (*or solemn affirmation*) and say:1. I was personally present and saw the attached
Certificate of Discharge duly executed by the party
specified and that I am the subscribing witness;2. The person who executed the Certificate of Discharge is
known to me and is, in my belief, of the age of majority; and3. The Certificate of Discharge was executed at the place
and on the date specified above.SWORN TO (*or SOLEMNLY AFFIRMED*))

at _____, in the)

Province of _____ on the)

_____ day of _____, 20____)

BEFORE ME:)

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

FORMULE 14**AFFIDAVIT DE PASSATION D'ACTE**

(Certificat de radiation)

*(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, art. 68, 69)*Nom et adresse du déposant : _____

_____Personne qui a signé le certificat de radiation :

Lieu de la signature : _____

Date de la signature du certificat de radiation :
_____Moi, _____, le déposant, je prête
serment et déclare (*ou j'affirme solennellement*) que :1. J'ai assisté en personne à la signature, en bonne et
due forme, du certificat de radiation ci-joint par la partie
nommée et je suis le témoin signataire.2. Je connais la personne qui a signé le certificat de
radiation et elle est, pour autant que je sache, majeure.3. Le certificat de radiation a été signé au lieu et à la
date indiqués ci-dessus.

FAIT SOUS SERMENT)

(*ou PAR AFFIRMATION SOLENNELLE*))

DEVANT MOI :)

à _____, dans la)

province de _____,)

le _____ 20____)

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

))

FORM 15**AFFIDAVIT OF CORPORATE EXECUTION**

(Certificate of Discharge)

*(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, ss.68, 69)*Name and address of Deponent: _____

Office Held by Deponent: _____

Corporation: _____

Place of Execution: _____

Date of Execution (of the Certificate of Discharge): _____
_____I, _____, the Deponent, make oath *(or solemn affirmation)* and say:

1. I hold the office specified above in the corporation specified above, and am authorized to make this affidavit and have personal knowledge of the matters deposed to;

2. The attached Certificate of Discharge was executed by me as the officer duly authorized to execute the Certificate of Discharge on behalf of the corporation;

(DELETE INAPPLICABLE CLAUSE)

3. The seal of the corporation was affixed to the Certificate of Discharge by order of the Board of Directors of the corporation; and

OR

3. The corporation has no seal; and

4. The Certificate of Discharge was executed at the place and on the date specified above.

FORMULE 15**AFFIDAVIT DE PASSATION D'ACTE
PAR UNE CORPORATION**

(Certificat de radiation)

*(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, art. 68, 69)*Nom et adresse du déposant : _____

Poste occupé par le déposant : _____

Corporation : _____

Lieu de la signature : _____

Date de la signature du certificat de radiation : _____
_____Moi, _____, le déposant, je prête serment et déclare *(ou j'affirme solennellement)* que :

1. J'occupe le poste indiqué ci-dessus au sein de la corporation susmentionnée, je suis autorisé à souscrire le présent affidavit et j'ai connaissance personnelle des faits sur lesquels portent ma déposition.

2. J'ai signé le certificat de radiation ci-joint comme dirigeant dûment autorisé à le signer au nom de la corporation.

(RAYER LA MENTION INUTILE)

3. Le sceau de la corporation a été apposé au certificat de radiation sur ordre du conseil d'administration de la corporation.

OU

3. La corporation n'a pas de sceau.

4. Le certificat de radiation a été signé au lieu et à la date indiqués ci-dessus.

SWORN TO (*or* SOLEMNLY AFFIRMED))
 at _____, in the)
 Province of _____ on the)
 _____ day of _____, 20____)
)
 BEFORE ME:)
)
)
)
)
)
 _____)
 Commissioner of Oaths (*or Notary Public*),)
 etc.)

FAIT SOUS SERMENT)
 (*ou* PAR AFFIRMATION SOLENNELLE))
 DEVANT MOI :)
 à _____, dans la)
 province de _____,)
 le _____ 20____)
)
)
)
)
)
)
 _____)
 Commissaire aux serments (*ou notaire*),)
 etc.)

FORM 16

RELEASE OF LIEN BOND
(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.74(1))

Bond No. _____ **Amount \$** _____

The surety of this bond is _____, an insurer licensed under the *Insurance Act* to transact guarantee insurance or surety insurance.

The principal of this bond is _____.

The obligee of this bond is the Clerk of the Court of King’s Bench of New Brunswick, Judicial District of _____.

WHEREAS _____ has registered a claim for lien (or if the lien does not attach to the land has given the claim for lien to the appropriate office or person) with respect to an improvement to the land described in Schedule A to this bond.

AND WHEREAS _____ and others may prove liens with respect to the improvement to the land.

AND WHEREAS this bond is being posted pursuant to section 74 of the *Construction Remedies Act*.

THEREFORE, subject to the conditions contained in this bond, the surety and the principal, jointly and severally, bind themselves, their heirs, executors, successors and assigns, to the obligee as follows:

1. The principal shall on or before the date specified in the judgment or order of the court, in any action to enforce lien claims arising from the improvement, pay to the obligee the amounts for lien(s) and costs as is directed by the court, unless in the meantime an appeal has been taken from the judgment or order in which case payment is not required until the final disposition of the appeal.
2. The surety, in default of payment by the principal, shall pay to the obligee within such further time as is specified by the court, the amount of any deficiency in the payment by the principal but the surety is not liable to pay more than a maximum amount of \$ _____. The surety shall make the payment upon the written demand of the obligee without the right to question the merit of the demand and despite any objection by the principal.

This bond is subject to the following conditions:

1. The total amount of this bond shall be reduced by and to the extent of any payment made under the bond pursuant to a judgment or order of the court.
2. The surety shall be entitled to an assignment of the rights of any person who receives a payment or benefit from the proceeds of this bond, to the extent of the payment or benefit received.

Signed and sealed by the principal and the surety on the _____ day of _____, 20____.

SIGNED AND SEALED in the presence of:

<i>(witness)</i>		<i>(principal)</i> <i>(seal)</i>
------------------	--	---

<i>(witness)</i>		<i>(surety)</i> <i>(seal)</i>
------------------	--	--

SCHEDULE A
(description of the land, including approved parcel identifier(s))

2023, c.17, s.42

FORMULE 16**CAUTIONNEMENT TENANT LIEU DE PRIVILÈGE***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par.74(1))***Cautionnement n^o** _____ **Montant :** _____

La caution est _____, assureur titulaire d'une licence délivrée en vertu de la *Loi sur les assurances*, autorisé à pratiquer l'assurance cautionnement ou l'assurance caution.

Le débiteur principal du présent cautionnement est _____.

Le créancier du présent cautionnement est le greffier de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick de la circonscription judiciaire de _____.

Attendu :

que _____ a enregistré une revendication de privilège (ou a donné sa revendication de privilège au bureau ou à la personne indiqués, s'il s'agit d'un privilège qui ne grève pas le bien-fonds) relativement à une amélioration apportée au bien-fonds décrit dans l'annexe A du présent cautionnement;

que _____ et d'autres personnes peuvent faire la preuve de leur privilège relativement à cette amélioration;

que le présent cautionnement est fourni au titre de l'article 74 de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*.

Pour ces motifs, sous réserve des conditions énoncées dans le présent cautionnement, la caution et le débiteur principal s'engagent solidairement et engagent leurs héritiers, leurs exécuteurs testamentaires, leurs successeurs et leurs ayants droit envers le créancier de ce cautionnement à faire ce qui suit :

1. Le débiteur principal doit, au plus tard à la date indiquée dans le jugement ou l'ordonnance de la cour, verser au créancier du présent cautionnement la somme représentant la ou les créances garanties par privilège ainsi que les dépens et autres frais selon les directives de la cour dans le cadre d'une action pour exercer les privilèges qui ont pris naissance en raison de l'amélioration, à moins qu'un appel du jugement ou de l'ordonnance n'ait été interjeté, auquel cas le versement n'est pas exigé avant que l'appel n'ait été réglé définitivement.
2. La caution, sur défaut de paiement du débiteur principal, doit verser au créancier du présent cautionnement dans le délai imparti par la cour, une somme égale au montant en souffrance; toutefois, la caution n'est tenue que pour une somme maximale de _____ \$. La caution devra faire le versement sur demande écrite du créancier du présent cautionnement, sans avoir le droit de remettre en question le bien-fondé de cette demande et malgré toute opposition soulevée par le débiteur principal.

Le présent cautionnement est assujéti aux conditions suivantes :

1. Le montant total du présent cautionnement est réduit du montant de tout versement effectué aux termes du cautionnement à la suite d'un jugement ou d'une ordonnance de la cour.

2. La caution a droit à la cession des droits de toute personne qui reçoit un paiement ou un avantage tiré du produit du présent cautionnement dans la mesure du paiement ou de l'avantage reçu.

Signé et scellé par le débiteur principal et la caution le _____ 20__.

SIGNÉ ET SCELLÉ en présence de :

_____	_____
(témoin)	(débiteur principal) (sceau)
_____	_____
(témoin)	(caution) (sceau)

ANNEXE A

(description du bien-fonds et numéro(s) d'identification approuvé(s))

2023, ch. 17, art. 42

FORM 17

FORMULE 17

NOTICE OF LIEN

NOTIFICATION ÉCRITE DE PRIVILÈGE

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.80(2))

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 80(2))

Lienholder: _____

Titulaire de privilège : _____

Address for service of Lienholder: _____

Adresse du titulaire de privilège aux fins de signification : _____

Name of the person the Lienholder believes to be the owner: _____

Nom de la personne que le titulaire de privilège croit être le propriétaire : _____

Description of the land sufficient for identification, including civic address, if any: (*attach Schedule if necessary*) _____

Description du bien-fonds suffisante pour l'identifier et l'adresse de voirie de celui-ci, le cas échéant : (*joindre une annexe au besoin*) _____

TAKE NOTICE that the Lienholder (*or personal representative or assignee, as the case may be*) under the *Construction Remedies Act* has a lien upon the land of the owner identified above in respect of services or materials which were (*or are to be*) supplied by the Lienholder on or before the _____ day of _____, 20____.

SACHEZ QUE le titulaire de privilège (*ou son représentant successoral ou son cessionnaire, selon le cas*) a, en vertu de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, un privilège sur le bien-fonds du propriétaire susmentionné relativement à des services ou matériaux qui ont été fournis par le titulaire ou qui doivent l'être le _____ 20____ ou avant cette date.

The amount claimed as due (*or to become due*) is \$ _____.

Somme réclamée comme étant due ou qui le deviendra : _____ \$

Date: _____

Date : _____

Lienholder:

Titulaire de privilège :

(signature)

(signature)

NOTE: Section 80 of the *Construction Remedies Act* establishes the priority of liens over, among other things, payments and advances made under certain conveyances, mortgages, charges and agreements for sale of land, as well as the effect of this notice on that priority.

REMARQUE : L'article 80 de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* prévoit que les privilèges ont préséance notamment sur les versements et les avances faits en raison de transferts, d'hypothèques et autres charges ainsi que des conventions de vente de bien-fonds, et en outre, l'effet de la présente notification sur leurs rangs.

FORM 18**LABOUR AND MATERIAL PAYMENT BOND***(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.83(4)(a) and s.84(3)(a))*No. _____ (the “**Bond**”) Bond Amount \$ __________
(name of the contractor)*as a principal, hereinafter [collectively] called the “**Contractor**”, and_____
*(name of the surety company**)*a corporation created and existing under the laws of _____
*(place of incorporation)*as a surety, and duly licensed under the *Insurance Act* to transact guarantee insurance or surety insurance and hereinafter called the “**Surety**” are held and firmly bound unto _____ as obligee,
*(name of the owner***)*hereinafter called the “**Owner**”, in the amount of \$ _____ hereinafter called the “**Bond Amount**”,
*(Bond Amount in figures)*for the payment of which sum the Contractor and the Surety, jointly and severally, bind themselves, their heirs, executors, administrators, successors and assigns, in accordance with the provisions of this Bond (the “**Obligation**”).WHEREAS the Contractor has entered into a written contract with the Owner dated the _____ day of _____
*(month)*in the year _____ for _____
*(title or description of the contract)*and, for the purpose of specifying the conditions of the Obligation, this contract together with amendments made in accordance with its terms are by reference made part hereof and are hereinafter referred to collectively as the “**Contract**”;

NOW THEREFORE the condition of this Obligation is such that if the Contractor shall make payment to all Claimants as hereinafter defined in accordance with the terms of their respective subcontracts or sub-subcontracts for all services (including labour) and materials used or reasonably required for use in the performance of the Contract then this Obligation shall be null and void, otherwise it shall remain in full force and effect subject to the following conditions:

1. Every corporate or natural person who either has a direct contract with the Contractor (hereinafter called a “**Subcontractor**”) or who has a direct contract with a Subcontractor under the Contractor (hereinafter called a “**Sub-subcontractor**”) for services (including labour), materials or both used or reasonably required for use in the performance of the Contract is a “**Claimant**” under this Bond. The terms “services (including labour)” and “materials” include that part of water, gas, power, light, heat, oil, gasoline, telephone or digital service or rental equipment directly applicable to the Contract provided that a Claimant who rents equipment to the Contractor or a Subcontractor to be used in the performance of the Contract under a contract which provides that all or any part of the rent is to be applied towards the purchase price thereof shall only be a Claimant to the extent of the prevailing industrial rental value of such equipment for the period during which the equipment was used in the

performance of the Contract. The prevailing industrial rental value of equipment shall be determined, insofar as it is practical to do so, by the prevailing rates in the equipment marketplace in which the work is taking place.

2. The liability of the Surety and the Principal to make payment to any Sub-subcontractor is limited to such amounts as the Sub-subcontractor would be able to recover from the Owner (if the Owner was not the Crown) under the holdback provisions of the *Construction Remedies Act* (the “**Act**”), subject to any limitations and set-offs that would be applicable under the Act, as if the amount claimed under this Bond was for a lien under the Act. For clarity, to be a Claimant under this Bond, a Sub-subcontractor need not be a lienholder or to have taken any steps to prevent any lien it may have from being extinguished under the Act.
3. The Owner is not obligated to do or take any action or proceeding against the Surety on behalf of the Claimant to enforce the bond.
4. Every Claimant who has not been paid for services (including labour), materials or both used or reasonably required for use in the performance of the Contract, after the date on which payment was due and payable under the terms of its subcontract or sub-subcontract may demand payment under this Bond by giving the Surety, with a copy to the Contractor and the Owner, a written Notice of Claim, substantially in the form prescribed in Schedule A for a Subcontractor or Schedule B for a Sub-subcontractor, hereinafter called the “**Notice of Claim**”.
5. Where the Surety includes two or more companies a Notice of Claim may be given to the first listed Surety on behalf of all Sureties. The first listed Surety is hereby authorized to respond to a Notice of Claim on behalf of the Surety, and a Claimant is not required to make separate Notices of Claim to each Surety and is entitled to correspond with the first listed Surety on behalf of all Sureties.
6. It is a condition precedent to the liability of the Surety under this Bond that a Claimant shall have given a Notice of Claim
 - a) in respect of any amount required to be held back from the Claimant by the Contractor, or by a Subcontractor, under either the terms of the Claimant’s contract with the Contractor or Subcontractor or under the *Act*, whichever is the greater, hereinafter and for the purposes of this Bond called the “**Holdback**”, within one hundred and twenty (120) calendar days after the Claimant should have been paid in full under its contract with the Contractor or with a Subcontractor; and
 - b) in respect of any amount other than a Holdback within one hundred and twenty (120) calendar days after the date on which the Claimant last supplied services (including labour) or materials for which the Notice of Claim was given.
7. For each Notice of Claim given by a Subcontractor:
 - a) No later than three (3) business days after receipt by the Surety of a Notice of Claim, the Surety shall acknowledge receipt of the Notice of Claim, substantially in the form prescribed at Schedule C, and request from the Claimant any information and documentation the Surety requires to determine the Claimant’s entitlement under this Bond (hereinafter called the “**Information**”); and
 - b) No later than ten (10) business days after receipt by the Surety of the Information, or twenty-five (25) business days after receipt by the Surety of a Notice of Claim, whichever is earlier, or within such longer time as is agreed by the Surety and the Subcontractor, the Surety shall provide a position in response to the Notice of Claim, substantially in the form prescribed at Schedule D, hereinafter called the “**Surety’s Position**”.

8. For each Notice of Claim given by a Sub-subcontractor:
 - a) No later than three (3) business days after receipt by the Surety of a Notice of Claim, the Surety shall acknowledge receipt of the Notice of Claim, substantially in the form prescribed at Schedule C, and request from the Claimant any information and documentation the Surety requires to determine the Claimant's entitlement under this Bond (hereinafter called the "**Information**"); and
 - b) No later than fifteen (15) business days after receipt by the Surety of the Information, or thirty-five (35) business days after receipt by the Surety of a Notice of Claim, whichever is earlier, or within such longer time as is agreed by the Surety and the Sub-subcontractor, the Surety shall provide a position in response to the Notice of Claim, substantially in the form prescribed at Schedule D, hereinafter called the "**Surety's Position**".
9. No later than ten (10) business days after the Surety's Position being provided to any Claimant the Surety shall pay such amounts included in the Notice of Claim that are undisputed by the Surety, except to the extent that the Surety makes an application to the Court with respect to such amounts in accordance with Section 11 below. This payment of undisputed amounts shall be without prejudice to the Surety's position regarding any disputed portions of a Notice of Claim.
10. Despite anything in this Bond, the Surety shall not in any circumstances be liable for a greater sum than the Bond Amount.
11. The Bond Amount shall be reduced by and to the extent of any payment or payments made under this Bond. If the aggregate of all Notices of Claim exceed, or the aggregate of amounts for which Notices of Claim might be given are believed by the Surety to exceed, the Bond Amount then the Surety may apply to the Court of King's Bench of New Brunswick for direction in the interest of all Claimants.
12. Upon payment to a Claimant under this Bond in respect of any indebtedness of the Contractor or Subcontractor to the Claimant, the Surety shall be subrogated to all of the rights of the Claimant in respect of any and all claims, causes of action and rights to recovery which the Claimant may have against any person, firm or corporation because of or in connection with or arising out of such indebtedness, and the Claimant undertakes to extend to the Surety or the Surety's designee any warranties and/or guarantees under the Contract in respect of all services (including labour) and materials for which the Claimant has been paid.
13. As a condition precedent, any action under this Bond must be commenced within one (1) year after the date on which the Contractor last performed work on the Contract, including work performed under any warranty or guarantees provided in the Contract.
14. The parties to this Bond and a Claimant by providing a Notice of Claim agree that any action is to be brought in the Court of King's Bench of New Brunswick and agree to submit to the jurisdiction of that court notwithstanding any terms to the contrary in the Contract.
15. The rights and obligations of the Owner, the Contractor, and the Surety under this Bond are in addition to their respective rights and obligations at common law and in equity.
16. This Bond shall be governed by the laws of the Province of New Brunswick.
17. All notices ("**Notices**") under this Bond shall be delivered by registered mail, facsimile, or electronic mail at the addresses set out below, subject to any change of address in accordance with this Section. Any Notice given by facsimile or electronic mail shall be deemed to have been received on the next business day or, if later, on the date actually received if the person to whom the Notice was given establishes that the person did not, acting in good faith, receive the Notice until that later date. Any Notice given by registered mail shall be deemed to have been received three (3) days after the date on which it was mailed, exclusive of Saturdays and

holidays or, if later, on the date actually received if the person to whom the Notice was mailed establishes that the person did not, acting in good faith, receive the Notice until that later date. The address for the Surety is publicly available on the Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick website. The address for the Owner or the Contractor may be changed by giving Notice to the other parties setting out the new address in accordance with this Section.

The Surety:
[Surety corporate name]
[address]
[fax]
[email]

The Owner:
[Owner proper name]
[address]
[fax]
[email]

The Contractor:
[Contractor corporate name]
[address]
[fax]
[email]

IN WITNESS WHEREOF, the Contractor and the Surety have Signed and Sealed this Bond this _____ day of _____ in the year _____.

[Contractor proper name]

Witnessed by:

By: _____

Name: _____

Name of Witness: _____

Title: _____

Address of Witness: _____

I have authority to bind the corporation.

[Surety corporate name]

By: _____

Name: _____

Attorney-in-fact

*** IF THERE ARE TWO OR MORE COMPANIES IN PARTNERSHIP OR JOINT VENTURE, JOINTLY AND SEVERALLY BOUND, INSERT THE NAME OF EACH PARTNER OR JOINT VENTURE PARTY, AND INSERT THE WORD “collectively” AFTER THE WORD “hereinafter” IN THE FIRST LINE.**

**** IF THERE ARE TWO OR MORE SURETY COMPANIES, JOINTLY AND SEVERALLY BOUND, INSERT THE “[Name of the surety company], a corporation created and existing under the laws of [Place of incorporation],” FOR EACH SURETY, FOLLOWED BY “each as a surety and each duly licensed under the Insurance Act (New Brunswick) to transact guarantee insurance or surety insurance and hereinafter collectively called the “Surety””.**

***** INSERT THE CROWN OR LOCAL GOVERNMENT OWNER, AS APPLICABLE, OR SUCH SPECIAL PURPOSE ENTITY DEEMED TO BE THE OWNER UNDER THE ACT AND ENTERING INTO THE CONTRACT WITH THE CONTRACTOR.**

SCHEDULE A
 Notice of Claim
 [Subcontractor]

[date]

[Surety name]
 [Surety address – line 1]
 [Surety address – line 2]
 [Surety email address]
 [Attention]

Re: _____

Bond No: _____

Contractor: _____

Subcontractor: _____

Owner: _____

Contract: _____

Dear _____

We have a subcontract with the Contractor for _____
 (title or description of the Subcontract)

(our “Subcontract”) related to the Contract between the Owner and the Contractor for

_____ in _____
 (title or description of the Contract) (municipality, province)

We have given notice to the Contractor as required under our Subcontract that an amount is due and payable under the Subcontract and remains unpaid contrary to the terms of the Subcontract.

For Holdback amounts we hereby demand payment of \$ _____ under the captioned Bond.

For amounts other than Holdback we hereby demand payment of \$ _____ under the captioned Bond for all services (including labour) and materials used or reasonably required for use in the performance of the Contract.

To assist in your evaluation of this Notice of Claim we invite you to contact our representative as follows:

[Name]
 [Title]
 [Company address]
 [Phone (mobile)]
 [Email address]

We also enclose the following documents supporting our Notice of Claim:

(The following is a suggested list of documents to be considered for delivery to the Surety. Please check off the documents (if any) that you are providing with this Notice of Claim.)

- Copy of full, executed Subcontract (or Purchase Order), including approved changes and pending changes relevant to this Notice of Claim

- Copy of the Contract between the Contractor and the Owner
- Copy of original schedule and latest approved schedule for the Subcontract
- Copies of all invoices submitted to the Contractor
- Copies of all payments from the Contractor to the Claimant
- Summary reconciliation of all invoices issued under the Subcontract
- Summary reconciliation of all payments received under the Subcontract
- Confirmation from the Owner or Contractor that the Claimant has completed all of its work including rectification of all identified deficiencies and the delivery of all required close-out documents
- Copy of any notice or correspondence to and from the Contractor relevant to this Notice of Claim
- Confirmation of the last day the Claimant performed work pursuant to the Subcontract including proof thereof
- Copy of any claim for lien, legal proceeding or other documents to enforce entitlement to payment
- Copy of the executed Labour and Material Payment Bond under which this Notice of Claim is being made
- [additional documents]

We look forward to receiving your acknowledgment of this Notice of Claim within three (3) business days of receipt and your request for any additional documentation or information you require to meet your obligations under the Bond.

Yours truly;

[Full corporate title]

By: _____

[Name]

[Title]

[Phone]

[Email address]

CC: [Contractor]

SCHEDULE B
 Notice of Claim
 [Sub-subcontractor]

[date]

[Surety name]
 [Surety address – line 1]
 [Surety address – line 2]
 [Surety email address]
 [Attention]

Re: _____

Bond No: _____

Contractor: _____

Subcontractor: _____

Owner: _____

Contract: _____

Dear _____

We have a written subcontract with _____ (the “Subcontractor”) for
 _____ (name of the subcontractor)
 _____ (our “Sub-subcontract”) related to the Contract
 _____ (title or description of the Sub-subcontract)
 between the Owner and the Contractor for _____ in
 _____ (title or description of the Contract)
 _____ (municipality, province).

We have given notice under our Sub-subcontract to the Subcontractor that an amount is due and payable under the Sub-subcontract and remains unpaid contrary to the terms of the Sub-subcontract. A copy of that notice has also been provided to the Contractor.

We hereby demand payment of \$ _____ under the captioned Bond.

To assist in your evaluation of this Notice of Claim we invite you to contact our representative as follows:

[Name]
 [Title]
 [Company address]
 [Phone (mobile)]
 [Email address]

We also enclose the following documents supporting this Notice of Claim:

(The following is a suggested list of documents to be considered for delivery to the Surety. Please check off the documents (if any) that you are providing with this Notice of Claim.)

- Copy of full, executed Sub-subcontract (or Purchase Order), including approved changes and pending changes relevant to this Notice of Claim
- Copy of the contract between the Subcontractor and the Contractor
- Copy of original schedule and latest approved schedule for the Sub-subcontract
- Copies of all invoices submitted to the Subcontractor
- Copies of all payments from the Subcontractor to the Claimant
- Summary reconciliation of all invoices issued under the Sub-subcontract
- Summary reconciliation of all payments received under the Sub-subcontract
- Confirmation from the [Owner, Contractor or Subcontractor] that the Claimant has completed all of its work including rectification of all identified deficiencies and the delivery of all required close-out documents
- Copy of any notice or correspondence to and from the Subcontractor or Contractor relevant to this Notice of Claim
- Confirmation of the last day the Claimant performed work pursuant to the Sub-subcontract including proof thereof
- Copy of any claim for lien, legal proceeding or other documents to enforce entitlement to payment
- Copy of the executed Labour and Material Payment Bond under which this Notice of Claim is being made
- [additional documents]

We look forward to receiving your acknowledgment of this Notice of Claim under the Bond and your request for any additional documentation or information you require to meet your obligations under the Bond.

Yours truly;

[Full corporate title]

By: _____

[Name]

[Title]

[Phone]

[Email address]

CC: [Contractor and Subcontractor]

SCHEDULE C
Acknowledgement of Notice of Claim

[date]

[Name/corporate title of the Subcontractor or Sub-subcontractor]

[Surety address – line 1]

[Surety address – line 2]

[E-mail address (if provided in the Notice of Claim)]

[Attention]

Re: _____

Bond No: _____

Contractor: _____

Owner: _____

Contract: _____

Dear _____

We acknowledge receipt on _____ of your Notice of Claim dated _____.
(date of receipt)

Subject to a full reservation of all of our rights pursuant to the Bond and at law and to assist us in evaluating your Notice of Claim we ask that you provide the following information and/or documentation promptly:

This request is not an acknowledgement of the validity of your claim. We look forward to hearing from you.

Yours truly;

[Corporate name of the Surety]

By: _____

[Name]

[Title]

[Phone]

[Email address]

CC: [Contractor]

SCHEDULE D
Surety's Position

[date]

[Name/corporate title of the Subcontractor or Sub-subcontractor]
[Surety address – line 1]
[Surety address – line 2]
[E-mail address (if provided in the Notice of Claim)]
[Attention]

Re: _____

Bond No: _____

Contractor: _____

Owner: _____

Contract: _____

Dear _____

Having reviewed the information and documentation provided to us in support of your Claim, we can advise as follows:

A – Disputed Amount(s)

The following amounts in your Claim are disputed at the present time for the reasons indicated:

With respect to any disputed amounts we invite you to contact us promptly with further information or documentation in support of your Claim.

B – Undisputed Amount(s)

The following amounts in your Claim are not disputed at the present time, however we reserve the right to dispute any amount should an ultimate determination find that amounts included in your Claim were not payable by the Contractor:

We continue to reserve all of our rights pursuant to the Bond and at law.

If you have any questions or concerns, please do not hesitate to contact us.

Yours truly;

[Corporate name of the Surety]

By: _____

[Name]

[Title]

[Phone]

[Email address]

CC: [Contractor]

2023, c.17, s.42

FORMULE 18

CAUTIONNEMENT POUR LE PAIEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIAUX
(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, al. 83(4)a) et 84(3)a)

N° _____ (le « **cautionnement** ») Montant du cautionnement : _____ \$

(nom de l'entrepreneur)*

débiteur principal, ci-après appelé l'« **entrepreneur** », et

*(nom de la compagnie de cautionnement**)*

personne morale créée et existant en vertu des lois de/du/de la _____
(lieu de constitution en personne morale)

titulaire d'une licence en vertu de la *Loi sur les assurances* l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement ou l'assurance caution, ci-après appelée la « **caution** »

s'engagent envers _____, le bénéficiaire ci-après appelé
*(nom du propriétaire ***)*

le « **propriétaire** », pour une somme de _____ \$, ci-après appelé le « **montant du cautionnement** »
(montant en chiffres)

au paiement de laquelle somme l'entrepreneur et la caution s'obligent solidairement et obligent leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, successeurs et ayants droit conformément aux dispositions du présent cautionnement (l'« **obligation** »).

Attendu que l'entrepreneur a conclu avec le propriétaire un contrat écrit daté du _____ 20_____
 pour _____
(titre ou description du contrat)

qu'aux fins de préciser les conditions de l'obligation, ce contrat et les modifications qui y sont apportées conformément à celui-ci sont incorporées par renvoi aux présentes et ci-après appelés le « **Contrat** »;

la condition de la présente obligation est telle que, si l'entrepreneur verse un paiement à tous les réclamants ci-après indiqués conformément aux clauses de leurs sous-contrats ou de sous-sous-contrats respectifs pour tous les services (y compris la main-d'œuvre) et tous les matériaux employés ou normalement requis pour l'exécution du Contrat, la présente obligation devient caduque sinon, elle conserve pleine force et plein effet, sous réserve des conditions suivantes :

1. Toute personne morale ou physique ayant un contrat direct avec l'entrepreneur ci-après appelée « **sous-traitant** » ou qui a un contrat direct avec un sous-traitant de l'entrepreneur (ci-après appelé « **sous-sous-traitant** » pour tous les services (y compris la main-d'œuvre) et tous les matériaux employés ou normalement requis pour l'exécution du Contrat est un « **réclamant** » aux termes du présent cautionnement. Les termes « services » (y compris la main-d'œuvre) et « matériaux » visent notamment la partie des services d'eau, de gaz, d'électricité, d'éclairage, de chauffage, de mazout, de carburant, de téléphone ou numériques ou du matériel de location en lien direct avec le Contrat, pourvu que le réclamant qui loue à l'entrepreneur ou à un sous-traitant du matériel qui doit être utilisé pour l'exécution du Contrat en vertu d'un contrat prévoyant que la totalité ou une partie des frais de location doit être affectée au prix d'achat du matériel ne puisse réclamer que la valeur locative industrielle courante de ce matériel pour la période durant laquelle le matériel a été utilisé

pour l'exécution du Contrat. En autant que faire se peut, la valeur locative industrielle courante du matériel est déterminée par les tarifs en vigueur sur le marché dans le cadre duquel les travaux sont effectués.

2. La responsabilité de la caution et du débiteur principal de payer tout sous-sous-traitant est limitée aux montants que le sous-sous-traitant aurait pu recouvrer du propriétaire (si le propriétaire n'est pas la Couronne) en vertu des dispositions relatives aux retenues de garantie de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* (la « **Loi** »), sous réserve des limites monétaires et de la compensation applicables que prévoit la Loi, tout comme si le montant réclamé sur le présent cautionnement l'était en raison d'un privilège prévu par la Loi. Pour être clair, afin d'être un réclamant au titre du présent cautionnement, nul besoin pour un sous-sous-traitant d'être titulaire de privilège ou d'avoir pris une mesure quelconque pour prévenir l'extinction d'un privilège en sa faveur que lui accorde la Loi.
3. Le propriétaire n'est pas tenu de prendre quelque mesure ni d'intenter quelque action contre la caution au nom du réclamant pour exécuter sur le cautionnement.
4. Chaque réclamant qui n'a pas été payé pour des services (y compris la main-d'œuvre) ou des matériaux employés ou normalement requis pour l'exécution du Contrat après la date à laquelle le paiement était exigible selon les clauses de son sous-contrat ou de son sous-sous-contrat peut demander d'être payé sur le présent cautionnement en donnant à la caution, avec copie à l'entrepreneur et au propriétaire, un avis de réclamation écrit, conforme en substance à la formule prescrite à l'annexe A, s'il s'agit d'un sous-traitant, ou à l'annexe B, s'il s'agit d'un sous-sous-traitant (ci-après appelé l'« **Avis de réclamation** »).
5. Si la caution est formée d'au moins deux entités, un Avis de réclamation peut être donné à la première caution mentionnée au nom de toutes les cautions. La première caution mentionnée est par la présente autorisée à répondre à l'Avis de réclamation au nom de la caution, et le réclamant n'est pas tenu de donner un Avis de réclamation distinct à chaque caution et a le droit de correspondre avec la première caution mentionnée au nom de toutes les cautions.
6. Comme condition préalable à la responsabilité de la caution prévue au présent cautionnement, le réclamant doit avoir donné un Avis de réclamation :
 - a) relativement à tout montant qui devait être retenu du réclamant par l'entrepreneur ou par un sous-traitant soit aux termes du contrat entre le réclamant et l'entrepreneur ou un sous-traitant, soit celui retenu en vertu de la *Loi*, le montant le plus important étant celui à considérer et ci-après appelé la « **retenue** », dans les cent vingt (120) jours civils suivant la date à laquelle le réclamant aurait dû être payé intégralement selon son contrat avec l'entrepreneur ou le sous-traitant;
 - b) relativement à tout montant autre qu'une retenue, dans les cent vingt (120) jours civils suivant la date de la dernière fourniture de services (y compris la main-d'œuvre) ou matériaux par le réclamant pour lesquels l'Avis de réclamation est donné.
7. Pour chaque Avis de réclamation fourni par un sous-traitant:
 - a) au plus tard trois (3) jours ouvrables après la réception de l'Avis de réclamation par la caution, celle-ci en accuse réception conforme en substance à la formule prescrite à l'annexe C, et demande au réclamant tous les renseignements et documents dont elle a besoin pour déterminer ce à quoi ce dernier a droit au titre du présent cautionnement (ci-après appelés les « **renseignements** »);
 - b) au plus tard dix (10) jours ouvrables après la réception des renseignements par la caution ou vingt-cinq (25) jours ouvrables après la réception de l'Avis de réclamation par la caution, selon ce qui se produit en premier et ce, à défaut d'un délai plus long convenu par la caution et le sous-traitant, la caution communique sa position en réponse à l'Avis de réclamation, conforme en substance à la formule prescrite à l'annexe D (ci-après appelée la « **position de la caution** »).

8. Pour chaque Avis de réclamation donné par un sous-sous-traitant :
 - a) au plus tard trois (3) jours ouvrables après la réception de l'Avis de réclamation par la caution, celle-ci en accuse réception, conforme en substance à la formule prescrite à l'annexe C, et demande au réclamant tous les renseignements et documents dont elle a besoin pour déterminer ce à quoi ce dernier a droit au titre du présent cautionnement (ci-après appelés les « **renseignements** »);
 - b) au plus tard quinze (15) jours ouvrables après la réception des renseignements par la caution ou trente-cinq (35) jours ouvrables après la réception de l'Avis de réclamation par la caution, selon ce qui se produit en premier et ce, à défaut d'un délai plus long convenu par la caution et le sous-sous-traitant, la caution communique sa position en réponse à l'Avis de réclamation, conforme en substance à la formule prescrite à l'annexe D (ci-après appelée la « **position de la caution** »).
9. Au plus tard dix (10) jours ouvrables après que la position de la caution est communiquée à un réclamant, la caution paie la somme représentant les montants indiqués dans l'Avis de réclamation qu'elle ne conteste pas, sauf dans la mesure où la caution présente une requête à la cour au sujet de ces montants conformément à la section 11 ci-dessous. Le paiement de la somme représentant les montants non contestés ne porte pas atteinte à la position de la caution concernant toute partie contestée d'un Avis de réclamation.
10. Malgré tout ce que prévoit le présent cautionnement, la caution ne saurait en aucun cas être tenue pour une somme supérieure au montant du cautionnement.
11. Le montant du cautionnement est réduit du montant de tout paiement effectué au titre du présent cautionnement. Si le montant total qui représente tous les Avis de réclamation dépasse le montant du cautionnement, ou si la caution juge que le montant total des montants pour lesquels des Avis de réclamation pourraient être donnés dépasse le montant du cautionnement, la caution peut présenter par voie de requête à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick lui demander des directives dans l'intérêt de tous les réclamants.
12. Sur paiement versé à un réclamant au titre du présent cautionnement pour toute dette de l'entrepreneur ou d'un sous-traitant envers le réclamant, la caution est subrogée dans les droits du réclamant relativement aux réclamations, causes d'action et droits de recouvrement que ce dernier pourrait faire valoir contre toute personne, firme ou personne morale en raison de cette dette ou en lien avec celle-ci, et le réclamant s'engage à étendre à la caution ou à la personne désignée par celle-ci toute garantie prévue par le Contrat relativement aux services (y compris la main-d'œuvre) et aux matériaux pour lesquels le réclamant a été payé.
13. Comme condition préalable, toute action relative au présent cautionnement doit être intentée dans l'année suivant la date à laquelle l'entrepreneur a effectué des travaux pour la dernière fois en lien avec le Contrat, y compris des travaux effectués en vertu de toute garantie prévue au Contrat.
14. Les parties au présent cautionnement et tout réclamant qui donne un Avis de réclamation conviennent que toute action doit être intentée devant la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick et conviennent de se soumettre à la compétence de cette cour malgré toute disposition contraire du Contrat.
15. Les droits et obligations du propriétaire, de l'entrepreneur et de la caution prévus au présent cautionnement s'ajoutent à leurs droits et obligations respectifs en common law et en equity.
16. Le présent cautionnement est régi par le droit en vigueur au Nouveau-Brunswick.
17. Tous les avis (« **Avis** ») donnés en application du présent cautionnement doivent être remis par courrier recommandé, télécopieur ou courrier électronique aux adresses ci-dessous, sous réserve de tout changement d'adresse effectué conformément à la présente section. Tout Avis donné par télécopieur ou courrier électronique est réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant ou, ultérieurement, à la date de sa réception effective si la personne à laquelle il a été donné établit qu'en agissant de bonne foi, elle ne l'a reçu qu'à cette date ultérieure. Tout avis donné par courrier recommandé est réputé avoir été reçu trois (3) jours après la date

de sa mise à la poste, sauf les samedis et les jours fériés ou, ultérieurement, à la date de sa réception effective si la personne à laquelle il a été envoyé par la poste établit qu'en agissant de bonne foi, elle ne l'a reçu qu'à cette date ultérieure. L'adresse de la caution est affichée sur le site Web de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. L'adresse du propriétaire ou celle de l'entrepreneur peut être changée en remettant aux autres parties un avis indiquant la nouvelle adresse conformément à la présente section.

La caution :

[Dénomination sociale
de la caution]
[adresse]
[télécopieur]
[courriel]

Le propriétaire :

[Nom complet
du propriétaire]
[adresse]
[télécopieur]
[courriel]

L'entrepreneur :

[Dénomination sociale
de l'entrepreneur]
[adresse]
[télécopieur]
[courriel]

EN FOI DE QUOI, l'entrepreneur et la caution ont signé et scellé le présent cautionnement le _____ 20____.

[Nom complet de l'entrepreneur]

Par : _____

Nom : _____

Titre : _____

Je suis autorisé à lier la personne morale.

Signé en présence de :

Nom du témoin : _____

Adresse du témoin : _____

[Dénomination sociale de la caution]

Par : _____

Nom : _____

Fondé de pouvoir

*** S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF OU D'UNE COENTREPRISE FORMÉE D'AU MOINS DEUX ENTITÉS ET QU'ELLES SONT SOLIDAIREMENT LIÉES, INSCRIRE LE NOM DE CHAQUE ASSOCIÉ OU PARTIE À LA COENTREPRISE ET INSCRIRE LE MOT « *collectivement* » APRÈS LE MOT « *ci-après* » À LA PREMIÈRE.**

**** S'IL Y A AU MOINS DEUX COMPAGNIES DE CAUTIONNEMENT ET QU'ELLES SONT SOLIDAIREMENT LIÉES, INSCRIRE « [nom de la compagnie de cautionnement], une personne morale créée et existant en vertu des lois de/du/de la [lieu de constitution] » POUR CHAQUE CAUTION, SUIVI DE « chacune à titre de caution et chacune étant autorisée à pratiquer l'assurance cautionnement ou l'assurance caution dans la province du Nouveau-Brunswick (ci-après collectivement appelée la « caution ») ».**

***** INSCRIRE COMME PROPRIÉTAIRE LA COURONNE OU LE GOUVERNEMENT LOCAL CONCERNÉ, SELON LE CAS, OU L'ENTITÉ *AD HOC* QUI, EN VERTU DE LA LOI, EST RÉPUTÉE ÊTRE LE PROPRIÉTAIRE ET QUI A CONCLU LE CONTRAT AVEC L'ENTREPRENEUR.**

ANNEXE A

Avis de réclamation
(sous-traitant)

[date]

[Nom de la caution]

[Adresse de la caution - ligne 1]

[Adresse de la caution - ligne 2]

[Adresse courriel de la caution]

[À l'attention de]

Objet : _____

Cautionnement n° _____

Entrepreneur : _____

Sous-traitant : _____

Propriétaire : _____

Contrat : _____

Bonjour,

Nous avons un sous-contrat avec l'entrepreneur pour _____
(titre ou description du sous-contrat)

(notre « sous-contrat ») en lien avec le Contrat entre le propriétaire et l'entrepreneur pour

_____ à _____
(titre ou description du Contrat) (municipalité, province)

Conformément à notre sous-contrat, nous avons donné à l'entrepreneur un avis indiquant qu'un montant est dû et exigible en vertu de notre sous-contrat et demeure impayé contrairement aux conditions qui y sont stipulées.

Pour les montants des retenues, nous demandons par la présente un paiement de _____ \$ au titre du cautionnement mentionné en rubrique.

Pour les montants autres que les retenues, nous demandons par la présente un paiement de _____ \$ au titre du cautionnement mentionné en rubrique pour tous les services (y compris la main-d'œuvre) et les matériaux utilisés ou normalement requis pour l'exécution du Contrat.

Si vous avez besoin d'aide pour évaluer le présent Avis de réclamation, nous vous invitons à communiquer avec notre représentant à l'adresse suivante :

[Nom]

[Titre]

[Adresse de la compagnie]

[Téléphone (cellulaire)]

[Courriel]

Nous joignons également les documents suivants à l'appui du présent Avis de réclamation :

(Ce qui suit est une liste des documents qui peuvent être remis à la caution. Veuillez cocher les cases correspondant aux documents (s'il y en a) que vous joignez au présent Avis de réclamation.)

- une copie du sous-contrat complet signé [ou du bon de commande], y compris des modifications approuvées et à venir se rapportant au présent Avis de réclamation
- une copie du Contrat entre l'entrepreneur et le propriétaire
- une copie du calendrier original et du plus récent calendrier approuvé pour le sous-contrat
- des copies de toutes les factures présentées à l'entrepreneur
- des copies faisant foi de tous les paiements versés par l'entrepreneur au réclamant
- une conciliation sommaire de toutes les factures établies au titre du sous-contrat
- une conciliation sommaire de tous les paiements reçus au titre du sous-contrat
- une confirmation du propriétaire ou de l'entrepreneur selon laquelle le réclamant a achevé tous ses travaux, y compris la rectification de toutes les déficiences relevées et la remise de tous les documents de clôture nécessaires
- une copie de tout avis ou de toute correspondance provenant de l'entrepreneur ou qui lui est destiné et se rapportant au présent Avis de réclamation
- une confirmation du dernier jour où le réclamant a effectué des travaux conformément au sous-contrat, y compris une preuve de ces travaux
- une copie de toute revendication de privilège ou procédure judiciaire ou de tout autre document servant à faire valoir le droit au paiement
- une copie du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux signé en vertu duquel le présent Avis de réclamation est présenté
- (documents supplémentaires)

Nous espérons recevoir votre accusé de réception du présent Avis de réclamation dans les trois (3) jours ouvrables de sa réception ainsi que votre demande en vue d'obtenir les documents ou renseignements supplémentaires dont vous avez besoin pour vous acquitter de vos obligations prévues au cautionnement.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Dénomination sociale complète]

Par : _____

[Nom]

[Titre]

[Téléphone]

[Courriel]

c.c. : [Entrepreneur]

ANNEXE B

Avis de réclamation
(sous-sous-traitant)

[date]

[Nom de la caution]

[Adresse de la caution - ligne 1]

[Adresse de la caution - ligne 2]

[Adresse courriel de la caution]

[À l'attention de]

Objet : _____

Cautionnement n° _____

Entrepreneur : _____

Propriétaire : _____

Contrat : _____

Bonjour,

Nous avons un sous-contrat écrit avec _____ (notre « sous-traitant ») pour
(nom du sous-traitant)

_____ (notre « sous-sous-contrat ») en lien avec le Contrat entre le
(titre ou description du sous-sous-contrat)

propriétaire et l'entrepreneur pour _____ à
(titre ou description du contrat)

(municipalité, province).

Conformément à notre sous-sous-contrat, nous avons donné au sous-traitant un avis indiquant qu'un montant est dû et exigible aux termes du sous-sous contrat et demeure impayé contrairement aux conditions qui y sont stipulées. Une copie de cet avis a aussi été donnée à l'entrepreneur.

Nous demandons par la présente un paiement de _____ \$ prélevé sur le cautionnement mentionné en rubrique.

Si vous avez besoin d'aide pour évaluer le présent Avis de réclamation, nous vous invitons à communiquer avec notre représentant à l'adresse suivante :

[Nom]

[Titre]

[Adresse de la compagnie]

[Téléphone (cellulaire)]

[Courriel]

Nous joignons également les documents suivants à l'appui du présent Avis de réclamation :

(Ce qui suit est une liste des documents qui peuvent être remis à la caution. Veuillez cocher les cases correspondant aux documents (s'il y en a) que vous joignez au présent avis de réclamation.)

- une copie du sous-sous-contrat complet signé (ou du bon de commande), y compris des modifications approuvées et à venir se rapportant au présent Avis de réclamation
- une copie du Contrat entre le sous-traitant et l'entrepreneur
- une copie du calendrier original et du plus récent calendrier approuvé pour le sous-sous-contrat
- des copies de toutes les factures présentées au sous-traitant
- des copies faisant foi de tous les paiements versés par le sous-traitant au réclamant
- une conciliation sommaire de toutes les factures établies au titre du sous-sous-contrat
- une conciliation sommaire de tous les paiements reçus au titre du sous-sous-contrat
- une confirmation [du propriétaire, de l'entrepreneur ou du sous-traitant] selon laquelle le réclamant a achevé tous ses travaux, y compris la rectification de toutes les déficiences relevées et la remise de tous les documents de clôture nécessaires
- une copie de tout avis ou de toute la correspondance provenant du sous-traitant ou de l'entrepreneur ou qui leur étaient destinés se rapportant au présent Avis de réclamation
- une confirmation du dernier jour où le réclamant a effectué des travaux conformément au sous-sous-contrat, y compris une preuve de ces travaux
- une copie de toute revendication de privilège ou procédure judiciaire ou de tout autre document servant à faire valoir le droit au paiement
- une copie du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux signé en vertu duquel le présent Avis de réclamation est présenté
- (documents supplémentaires)

Nous espérons recevoir votre accusé de réception du présent Avis de réclamation ainsi que votre demande en vue d'obtenir les documents ou renseignements supplémentaires dont vous avez besoin pour vous acquitter de vos obligations prévues au cautionnement.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Dénomination sociale complète]

Par : _____

[Nom]

[Titre]

[Téléphone]

[Courriel]

c.c. : [Entrepreneur et sous-traitant]

ANNEXE C

Accusé de réception de l'Avis de réclamation

[date]

[Nom / dénomination sociale du sous-traitant ou du sous-sous-traitant]

[Adresse - ligne 1]

[Adresse - ligne 2]

[Courriel (s'il est fourni dans l'Avis de réclamation)]

[À l'attention de]

Objet : _____

Cautionnement n° _____

Entrepreneur : _____

Propriétaire : _____

Contrat : _____

Bonjour,

Nous accusons réception, le _____, de votre avis de réclamation daté du _____.
(date de réception)

Sous réserve de tous nos droits que nous confère le cautionnement et le droit en vigueur et pour faciliter l'évaluation de votre Avis de réclamation, nous vous demandons de fournir promptement les renseignements ou documents suivants :

La présente demande n'est pas une reconnaissance de la validité de votre réclamation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous.

En attendant avec intérêt de recevoir votre réponse, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Dénomination sociale de la caution]

Par : _____

[Nom]

[Titre]

[Téléphone]

[Courriel]

c.c. : [Entrepreneur]

ANNEXE D

Position de la caution

[date]

[Nom / dénomination sociale du sous-traitant ou du sous-sous-traitant]

[Adresse - ligne 1]

[Adresse - ligne 2]

[Courriel (s'il est fourni dans l'Avis de réclamation)]

[À l'attention de]

Objet : _____

Cautionnement n^o _____

Entrepreneur : _____

Propriétaire : _____

Contrat : _____

Bonjour,

Après avoir examiné les renseignements et documents que vous nous avez fournis à l'appui de votre réclamation, nous pouvons vous informer de ce qui suit :

A – Montant(s) contesté(s)

Les montants ci-après de votre réclamation sont actuellement contestés pour les motifs indiqués ci-dessous :

En ce qui concerne tout montant contesté, nous vous invitons à nous communiquer promptement tout renseignement ou document supplémentaire à l'appui de votre réclamation.

B – Montant(s) non contesté(s)

Les montants ci-après de votre réclamation ne sont pas actuellement contestés; cependant, nous nous réservons le droit de contester tout montant s'il est décidé de façon définitive que des montants figurant dans votre réclamation n'étaient pas dus par l'entrepreneur :

Nous continuons à nous réserver tous nos droits en vertu du cautionnement et du droit en vigueur.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Dénomination sociale de la caution]

Par : _____

[Nom]

[Titre]

[Téléphone]

[Courriel]

c.c. : [Entrepreneur]

2023, ch. 17, art. 42

FORM 19
PERFORMANCE BOND
(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c. 29, ss. 83(4)(b) and 84(3)(b))

No. _____ (the “**Bond**”) Bond Amount \$ _____

(name of the contractor)*

as a principal, hereinafter [collectively] called the “**Contractor**”, and

*(name of the surety company**)*

a corporation created and existing under the laws of _____
(place of incorporation)

as a surety, and duly licensed under the *Insurance Act* to transact guarantee insurance or surety insurance and hereinafter called the “**Surety**”, are held and firmly bound unto

_____ as obligee, hereinafter called the “**Owner**”,
*(name of the owner***)*

in the amount of \$ _____ hereinafter called the “**Bond Amount**”,
(Bond Amount in figures)

for the payment of which sum the Contractor and the Surety, jointly and severally, bind themselves, their heirs, executors, administrators, successors and assigns, in accordance with the provisions of this Bond (the “**Obligation**”).

WHEREAS the Contractor has entered into a written contract with the Owner dated the _____ day of _____ in the year _____ for _____
(month) *(title or description of the contract)*

and, for the purpose of specifying the conditions of the Obligation, this contract together with amendments made in accordance with its terms are by reference made part hereof and are hereinafter referred to collectively as the “**Contract**”;

NOW THEREFORE the condition of this Obligation is such that if the Contractor shall promptly and faithfully perform the Contract then this Obligation shall be null and void; otherwise it shall remain in full force and effect, subject to the following terms and conditions:

1. Written Notice

- 1.1 The Owner may make a written demand on the Surety in accordance with this Bond, by giving notice to the Surety substantially in the form attached as Schedule A (the “**Notice**”). Except for a Pre-Notice Meeting in accordance with Section 2.1, the Surety shall have no obligation under this Bond until it receives a Notice.
- 1.2 Where the Surety includes two or more companies, the Notice may be delivered to the first listed Surety on behalf of all Sureties. The first listed Surety is hereby authorized to respond to the Notice on behalf of the Sureties, and the Owner is not required to give separate Notice to each Surety and is entitled to correspond with the first listed Surety on behalf of all Sureties.

2. **Pre-Notice Meeting**

- 2.1 The Owner may, at its sole discretion and acting reasonably, request a pre-Notice conference by notifying the Surety and the Contractor in writing that it is considering declaring the Contractor to be in default under the Contract (the “**Pre-Notice Meeting**”). This notice and request for a Pre-Notice Meeting by the Owner does not constitute a Notice under this Bond, nor under the Contract, nor is it a precondition to the giving of a Notice. Upon receipt of such request the Surety shall propose a face-to-face meeting, a telephone conference call or a meeting by any other form of electronic media between the Contractor, the Owner and the Surety to take place at a time and place mutually convenient for all parties within seven (7) business days (or such longer time as agreed by all parties) after the Surety’s receipt of the Owner’s request for a Pre-Notice Meeting in accordance with this Section. The Owner, the Contractor and the Surety shall make reasonable efforts to arrange and attend the Pre-Notice Meeting. In the event that the Owner delivers a Notice prior to the Pre-Notice Meeting, then the Pre-Notice is deemed to be retracted.
- 2.2 The purpose of a Pre-Notice Meeting is to allow the Owner, prior to exercising its other rights under this Bond, to express any concerns about the Contractor’s performance pursuant to the Contract and to allow the Contractor to respond to such concerns. The participation of the parties in one or more Pre-Notice Meetings shall be without prejudice to their respective rights and obligations under the Contract, this Bond or applicable law, and neither the participation by any party in any Pre-Notice Meeting, nor any statement or position taken or information provided by any party during any Pre-Notice Meeting, may be relied on by any other party as a waiver or compromise of the rights or obligations of the Owner, the Surety or the Contractor under the Contract, this Bond or applicable law; including, but not limited to the Owner’s right to declare the Contractor in default under the Contract and give Notice under this Bond.

3. **Surety’s Investigation and Response**

- 3.1 Upon receipt of a Notice from the Owner, the Surety shall promptly initiate an investigation of the Notice (the “**Investigation**”), using its best efforts, to determine if the Conditions Precedent have been satisfied and to determine its liability, if any, under the Bond.
- 3.2 Within the four (4) business days following receipt of the Notice, the Surety shall provide the Owner with an acknowledgement, substantially in the form set out as Schedule B (the “**Acknowledgement**”), identifying the date on which the Notice was received and requesting from the Owner the information and documentation (the “**Information**”) the Surety requires to continue the Investigation and, if necessary, request access to personnel who are knowledgeable about the circumstances of the Notice and to the site(s) where the services or materials are being supplied under the Contract (the “**Contract Work Site**”). Upon receipt of the Surety’s Acknowledgement, the Owner shall promptly, and in accordance with terms of the Contract, provide the Surety with the requested Information and access to personnel and the Contract Work Site(s) within its possession or control.
- 3.3 The Surety shall within a reasonable time conduct the Investigation, but in any event no later than twenty (20) business days after receipt by the Surety of a Notice (or such longer period as may be agreed between the Surety and Owner), the Surety shall provide the Owner with its written response to the Notice, substantially in the form set out at Schedule C (the “**Surety’s Position**”), advising either that:
 - a) The Surety accepts liability under the Bond and proposes to satisfy its Obligation by performing one of the options set out in Section 6.1; or
 - b) The Surety does not accept liability, providing its specific reasons; or
 - c) The Surety is unable to determine whether or not one or more of the Conditions Precedent has been satisfied and, in the Surety’s sole discretion, the Surety may propose a process for collaborating with the Owner in the advancement of the completion of the Contract so as to attempt to mitigate the Owner’s cost to complete the Contract.

- 3.4 The Surety shall also, if requested by the Owner to do so, meet with the Owner to discuss the status of the Investigation within five days following receipt of the request. This meeting may take place via a face-to-face meeting, a telephone conference call or a meeting by any other form of electronic media as may be mutually agreed to by the Owner and Surety.

4. Necessary Interim Work

- 4.1 Prior to and during the Investigation, if the Owner must take action which is necessary to:
- a) ensure public or worker safety,
 - b) preserve or protect the improvement or any services or materials supplied under the Contract from deterioration or damage, or
 - c) comply with applicable law,
(the “**Necessary Interim Work**”)
- the Owner may, acting with due diligence and provided written notice is subsequently provided to the Surety within three (3) business days of the commencement of such Necessary Interim Work, undertake such Necessary Interim Work provided that:
- i. Owner shall allow the Surety and/or its consultant(s) reasonable access to the Contract Work Site(s) during the course of the Necessary Interim Work for the purpose of monitoring the progress of the Necessary Interim Work;
 - ii. any such Necessary Interim Work shall be undertaken without prejudice to the rights of the Owner, the Contractor or the Surety under the Contract, this Bond or applicable law; and
 - iii. the reasonable costs incurred by the Owner in undertaking such Necessary Interim Work (to the extent they are not deducted in the calculation of the Balance of Contract Price in Section 9.1) shall be reimbursed by the Surety, subject to the Surety’s liability being subsequently established and subject to such expenses being covered by this Bond. Any payments made by the Surety in respect of the Necessary Interim Work shall reduce the Bond Amount by the amount of any such payments.
- 4.2 Nothing in this section is intended to limit the ability of an Owner to take whatever steps are reasonably necessary in the public interest.
- 4.3 Subject to the foregoing provisions in Section 4.1, the Surety shall not raise the mere fact that the Necessary Interim Work proceeded as a defence to any claim by the Owner hereunder.

5. Post-Notice Conference

- 5.1 Upon receipt of a Notice, the Surety shall propose a face-to-face meeting, telephone conference call or a meeting by any other form of electronic media (a “**Post-Notice Conference**”) with the Owner at a mutually convenient time and place within five (5) business days (or such longer period as may be agreed between the Surety and Owner). The Contractor may participate in a Post-Notice Conference at the invitation of the Surety.
- 5.2 The purpose of the Post-Notice Conference shall be to determine what actions or work, if any, the Owner believes must be done while the Surety is conducting the Investigation in order to effectively mitigate the costs for which the Owner is seeking recovery under this Bond (the “**Mitigation Work**”). Mitigation Work may be performed after Necessary Interim Work and throughout the period of investigation by the Surety.
- 5.3 Provided the Owner provides reasonable evidence to the Surety that Mitigation Work is necessary during the Investigation and that the anticipated costs are reasonable, the Owner may proceed with the Mitigation Work subject to the following conditions:
- a) Owner shall pay the reasonable costs of the Mitigation Work;
 - b) Owner shall keep separate records of all amounts related to the Mitigation Work for which it intends to seek recovery under this Bond, including amounts to be set off against the Balance of Contract Price;

- c) Owner shall allow the Surety and/or its consultant(s) reasonable access to the Contract Work Site(s) during the course of the Mitigation Work for the purpose of monitoring the progress of the Mitigation Work; and
 - d) the Mitigation Work shall be without prejudice to the rights or obligations of the Owner, the Contractor or the Surety under the Contract, this Bond or applicable law.
- 5.4 If the Surety objects to any part of the Mitigation Work, including without limitation the Owner's proposed Mitigation Work contractor(s), scope of work, cost or method of work, it shall immediately advise the Owner in writing of its objections and the reasons therefor. The Owner may still proceed with the Mitigation Work and the Surety's objections will be addressed through negotiation with the Owner or at the trial of any action brought pursuant to this Bond.
- 5.5 The reasonable costs incurred by the Owner in undertaking the Mitigation Work shall be reimbursed by the Surety, subject to the Surety's liability being subsequently established. Any payments made by the Surety in respect of the Mitigation Work shall form part of its Obligation under this Bond and shall reduce the Bond Amount by the amount of any such payments.
- 5.6 For greater clarity, any Necessary Interim Work being performed by the Owner pursuant to Section 4 may continue to be performed pending an agreement, if any, as to the Mitigation Work.
- 5.7 Subject to the foregoing provisions in this Section 5, the Surety shall not raise the mere fact that the Mitigation Work proceeded as a defence to any claim by the Owner hereunder.

6. Surety's Options

- 6.1 If the Surety has accepted liability pursuant to this Bond, the Surety shall promptly select and commence one of the following options:
- a) remedy the default; or
 - b) complete the Contract in accordance with its terms and conditions; or
 - c) obtain a bid or bids for submission to the Owner for completing the Contract in accordance with its terms and conditions and, upon determination by the Owner and the Surety of the lowest responsible bidder:
 - i. arrange for a contract between such bidder and the Owner; and
 - ii. make available as work progresses (even if there should be a default, or a succession of defaults, under the contract or contracts of completion, arranged under this paragraph) sufficient funds to complete the Contractor's obligations in accordance with the terms and condition of the Contract including any applicable value-added taxes for which the Surety may be liable, less the Balance of Contract Price; or
 - d) pay the Owner the lesser of: (1) the Bond Amount, or (2) without duplication, the Owner's Direct Expenses plus the Owner's proposed cost of completion of the Contract and any applicable value-added taxes for which the Surety may be liable, less the Balance of Contract Price.
- 6.2 The option selected by the Surety is referred to in this Bond and the Schedules as the "**Surety Option**".

7. Owner's Direct Expenses

- 7.1 Where the Surety is liable under this Bond, then the Surety shall be liable for the following fees and expenses, without duplication (the "**Owner's Direct Expenses**"):
- a) reasonable professional fees incurred by the Owner to complete the Contract which are a direct result of the Contractor's default and which would not have been incurred but for the default of the Contractor;
 - b) reasonable external legal fees incurred by the Owner to complete the Contract, which are a direct result of the Contractor's default and which would not have been incurred but for the default of the Contractor, with the exception of legal fees incurred by the Owner in defending a claim or action by the Contractor, or incurred by the Owner in pursuing an action against the Contractor;

- c) reasonable, miscellaneous and out-of-pocket expenses incurred by the Owner to complete the Contract which are a direct result of the default of the Contractor and which would not have been incurred but for the default of the Contractor;
- d) direct costs incurred as a result of services or materials used or reasonably required for use in the performance of the Contract being supplied for an extended period, which are a direct result of the default of the Contractor and which would not have been incurred but for the default of the Contractor;
- e) reasonable costs of the Necessary Interim Work;
- f) reasonable costs of the Mitigation Work; and
- g) any additional fees and expenses agreed to by the Owner, the Contractor and the Surety.

7.2 For the purpose of Section 7.1(d), the “**direct costs**” incurred are the reasonable costs of performing the Contract during the extended period, including costs related to the supply of additional services or materials (including equipment rentals), additional insurance and surety bond premiums, and costs resulting from seasonal conditions, that, but for the extension, would not have been incurred.

7.3 Subject to any agreement to the contrary, between the Owner, the Contractor and the Surety, the Surety shall not be liable under this Bond for:

- a) any liquidated damages under the Contract;
- b) if no liquidated damages are specified in the Contract, any damages caused by delayed performance or non-performance of the Contractor, except as provided in Section 7.1(d); or
- c) any indirect or consequential damages, including but not limited to costs of financing, extended financing, hedging arrangements, loss of or deferral of profit, productivity or opportunity, or head office overhead costs.

7.4 If the Surety is liable under this Bond then, at the Owner’s option, Owner’s Direct Expenses may be deducted by the Owner from the Balance of the Contract Price as defined hereinafter or will be promptly reimbursed by the Surety subject to the other terms, conditions and limitations of this Bond and will reduce the Bond Amount.

8. Conditions Precedent

8.1 The Surety shall have no liability or Obligations under this Bond unless all of the following conditions precedent (the “**Conditions Precedent**”) have been satisfied:

- a) The Contractor is, and is declared by the Owner to be, in default under the Contract;
- b) The Owner has given such notice to the Contractor of a default of the Contractor, as may be required under the terms of the Contract;
- c) The Owner has performed the Owner’s obligations under the Contract; and
- d) The Owner has agreed to pay the Balance of Contract Price to the Surety or as directed by the Surety.

9. Balance of Contract Price

9.1 The term “**Balance of Contract Price**” means the total amount payable by the Owner to the Contractor under the Contract, including any adjustments to the price in accordance with the terms and conditions of the Contract, or other amounts to which the Contractor is entitled, reduced by any amounts deducted by the Owner for the Owner’s Direct Expenses under Section 7.4 and all valid and proper payments made to or on behalf of the Contractor under the Contract.

9.2 The Balance of Contract Price shall be used by the Owner to first mitigate against any potential loss to the Surety under this Bond and then under any labour and material payment bond issued by the Surety together with this Bond for the Contract, and the Owner shall assert all rights and remedies available to the Owner to the Balance of Contract Price and make payment of the Balance of Contract Price as directed by the Surety.

10. Limitations on the Surety's Liability

- 10.1 Notwithstanding anything to the contrary contained in this Bond or in the Contract, the Surety shall not be liable for a greater sum than the Bond Amount under any circumstances.
- 10.2 The Surety's responsibility to the Owner under this Bond in respect of any Surety Option or Owner's Direct Expenses shall not be greater than that of the Contractor under the Contract.

11. Right of Action

- 11.1 No right of action shall accrue on this Bond to or for the use of any person or corporation other than the Owner named herein, or the heirs, executors, administrators or successors of the Owner.

12. Commencement of Action

- 12.1 It is a condition of this Bond that any action must be commenced before the expiration of two (2) years from the earlier of: (a) the date of substantial performance of the Contract as defined under the *Construction Remedies Act* (the "Act"); or (b) the date on which a Notice in respect of the default that is the subject of such action is received by the Surety under this Bond.
- 12.2 The Owner, the Contractor and the Surety agree that any action is to be brought in the Court of King's Bench of New Brunswick and agree to submit to the jurisdiction of that court notwithstanding any terms to the contrary in the Contract.

13. Common Law Rights

- 13.1 The rights and obligations of the Owner, the Contractor, and the Surety under this Bond are in addition to their respective rights and obligations at common law and in equity.

14. Applicable Law

- 14.1 This Bond is governed by the laws of the Province of New Brunswick.

15. Notices

- 15.1 All notices under this Bond shall be delivered by registered mail, facsimile, or electronic mail at the addresses set out below, subject to any change of address in accordance with this Section. Any notice given by facsimile or electronic mail shall be deemed to have been received on the next business day or, if later, on the date actually received if the person to whom the notice was given establishes that the person did not, acting in good faith, receive the notice until that later date. Any notice given by registered mail shall be deemed to have been received three (3) days after the date on which it was mailed, exclusive of Saturdays and holidays or, if later, on the date actually received if the person to whom the notice was mailed establishes that the person did not, acting in good faith, receive the notice until that later date. The address for the Surety is publicly available on the Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick website. The address for the Owner or the Contractor may be changed by giving notice to the other parties setting out the new address in accordance with this Section.

The Surety:

[Surety corporate name]
[address]
[fax]
[email]

The Owner:

[Owner proper name]
[address]
[fax]
[email]

The Contractor:

[Contractor corporate name]
[address]
[fax]
[email]

16. Headings for Reference Only

- 16.1 The headings and references to them in this Bond are for convenience only, shall not constitute a part of this Bond, and shall not be taken into consideration in the interpretation of this Bond.

IN WITNESS WHEREOF, the Contractor and the Surety have Signed and Sealed this Bond this _____ day of _____ in the year _____.

[Contractor proper name]

Witnessed by:

By: _____

Name: _____

Name of Witness: _____

Title: _____

Address of Witness: _____

I have authority to bind the corporation.

[Surety corporate name]

By: _____

Name: _____

Attorney-in-fact

*** IF THERE ARE TWO OR MORE COMPANIES IN PARTNERSHIP OR JOINT VENTURE, JOINTLY AND SEVERALLY BOUND, INSERT THE NAME OF EACH PARTNER OR JOINT VENTURE PARTY, AND INSERT THE WORD “collectively” AFTER THE WORD “hereinafter” IN THE FIRST LINE.**

**** IF THERE ARE TWO OR MORE SURETY COMPANIES, JOINTLY AND SEVERALLY BOUND, INSERT THE “[Name of the surety company], a corporation created and existing under the laws of [Place of incorporation],” FOR EACH SURETY, FOLLOWED BY “each as a surety and each duly licensed under the Insurance Act (New Brunswick) to transact guarantee insurance or surety insurance and hereinafter collectively called the “Surety””.**

***** INSERT THE CROWN OR LOCAL GOVERNMENT OWNER, AS APPLICABLE, OR SUCH SPECIAL PURPOSE ENTITY DEEMED TO BE THE OWNER UNDER THE ACT AND ENTERING INTO THE CONTRACT WITH THE CONTRACTOR.**

SCHEDULE A
Form of Notice

[date]

[Surety name]
[Surety address – line 1]
[Surety address – line 2]
[Surety email address]
[Attention]

Re: _____

Bond No: _____

Contractor: _____

Owner: _____

Contract: _____

Dear _____

We hereby notify you that the Contractor is in default of the captioned Contract. In general terms the details of the default are as follows:

[insert description of the Contractor Default]

We have given such notice of this default to the Contractor as is required under the Contract and enclose a copy for your records and confirm that we have honoured our obligations under the Contract.

We call on you as Surety to honour your obligations under the Bond. We represent and warrant that we have in our possession the original, executed Performance Bond and herein enclose a copy.

Please provide us with potential dates and times to conduct the Post-Notice Conference under Section 5.1 of the Bond.

OPTIONAL: We plan to take action and incur expenses necessary in the circumstances to ensure public safety or to preserve or protect the improvement or any services or materials supplied under the Contract from deterioration or damage, referred to as the Necessary Interim Work under Section 4.1 of the Bond, and will provide you with information and access to discuss and observe this work. In the interim, the following is a general description of the anticipated Necessary Interim Work:

OPTIONAL: To assist you in your Investigation we enclose with this Notice the documents and information indicated in Appendix A to this Notice. *(In addition to Appendix A, the Owner is encouraged to provide any information or material that may expedite the Investigation.)*

We look forward to receiving your acknowledgment of this Notice no later than four (4) business days of receipt and your request for any additional documentation or information you require to meet your obligations under the Bond.

Yours truly;

[Full corporate title]

By: _____

[Name]

[Title]

[Phone]

[Email address]

CC: [Contractor]

Appendix A to Form of Notice

The following checked documents and information are enclosed with this Notice:

- Copy of full, executed Contract (*with letter of award*), including approved changes and pending changes relevant to this Notice (*along with a copy of the Change Order log*)
- Copy of original schedule and latest approved schedule for the Contract including actual progress and the order to commence work
- Specifications and drawings, including tender and post tender addenda, if any, applicable to the Contractor's scope of work
- Copies of and summary reconciliation of all invoices received under the Contract
- Copies of and summary reconciliation of all payments made and holdback of any kind retained under the Contract
- Copy of the most recent approved or certified payment application including the applicable Schedule of Values and copies of all unpaid payment applications
- A detailed list of all outstanding work in the Contractor's scope of work (*including any deficiencies identified to date*)
- Any issued or pending backcharges from the Owner to the Contractor
- Copy of any notice or correspondence to and from the Contractor related to the Contract and relevant to this Notice
- Copy of any claim for lien, legal proceeding or other documents received on the Contract
- Copy of any correspondence from subcontractors, suppliers or others indicating claims for unpaid amounts related to the Contract
- Copy of the executed and delivered Performance Bond
- [Additional documents or information]

SCHEDULE B
Surety’s Acknowledgement of a Notice

[date]

[Name/corporate title of the Owner]
[Address – line 1]
[Address – line 2]
[E-mail address (if provided in the Notice)]
[Attention]

Re: _____

Bond No: _____

Contractor: _____

Owner: _____

Contract: _____

Dear _____

On behalf of the Surety defined in the captioned Bond we acknowledge receipt on _____ of your Notice
(date of receipt)
under the captioned Performance Bond.

Please advise as soon as possible which of the following proposed dates and times and logistics are convenient to conduct the Post-Notice Conference:

Proposed Date	Proposed Time	Meeting or conference/video conference logistics

To enable our Investigation of the Notice please provide us promptly with the information and/or documentation identified in Appendix A to this Acknowledgement (and as necessary with access for our staff or appointed representatives to attend the Contract Work Site(s) to inspect the condition and progress of the work), hereinafter the “Information”.

We will provide you with the Surety’s Position to the Notice no later than twenty (20) business days of our receipt of the Notice based on the Information, documentation and access you have provided.

We continue to reserve all of our rights pursuant to the Bond and at law.

Yours truly;

[Corporate name of the Surety]

By: _____

[Name]
[Title]
[Phone]
[Email address]

CC: [Contractor]

Appendix A to Surety's Acknowledgement
Surety's Request for Information

Please identify and provide contact information for a person who is knowledgeable about the circumstances of the Notice and any Necessary Interim Work and Mitigation Work, and who can speak for the Owner.

Please identify and provide contact information for a person with whom arrangements can be made for access to the Contract Work Site(s).

Please provide copies of the following documentation in digital or hard copy format:

- Copy of full, executed Contract (*with letter of award*), including approved changes and pending changes relevant to this Notice (*along with a copy of the Change Order log*)
- Copy of original schedule and latest approved schedule for the Contract including actual progress and the order to commence work
- Specifications and drawings, including tender and post tender addenda, if any, applicable to the Contractor's scope of work
- Copies of and summary reconciliation of all invoices received under the Contract
- Copies of and summary reconciliation of all payments made and holdback of any kind retained under the Contract
- Copy of the most recent approved or certified payment application including the applicable Schedule of Values and copies of all unpaid payment applications
- A detailed list of all outstanding work in the Contractor's scope of work (*including any deficiencies identified to date*)
- Any issued or pending backcharges from the Owner to the Contractor
- Copy of any notice or correspondence to and from the Contractor related to the Contract and relevant to this Notice
- Copy of any claim for lien, legal proceeding or other documents received on the Contract
- Copy of any correspondence from subcontractors, suppliers or others indicating claims for unpaid amounts related to the Contract
- Copy of the executed and delivered Performance Bond
- [Additional documents or information]

SCHEDULE C
Surety's Position

[date]

[Name/corporate title of the Owner]

[Address – line 1]

[Address – line 2]

[E-mail address (if provided in the Notice)]

[Attention]

Re: _____

Bond No: _____

Contractor: _____

Owner: _____

Contract: _____

Dear _____

Based on the Information you have provided and given the current status of our Investigation, we can advise that (*use only one of these Options*):

OPTION A

The Surety accepts liability under the Bond. To satisfy our Obligation we propose, under Section 6.1 of the Bond, to:

(*Select 1 and delete the others*)

- a) Promptly remedy the Contractor Default. (*Describe proposal and timelines.*)
or
- b) Complete the Contract in accordance with its terms but only on the condition that the Owner undertakes to pay or to make available to the Surety the Balance of the Contract Price. (*Describe proposal and timelines.*)
or
- c) Obtain a bid or bids for submission to the Owner for completing the Contract in accordance with its terms and conditions and, upon determination by the Owner and the Surety of the lowest responsible bidder:
 - i. arrange for a contract between such bidder and the Owner; and
 - ii. make available as work progresses (even if there should be a default, or a succession of defaults, under the contract or contracts of completion, arranged under this paragraph) sufficient funds to complete the Contractor's obligations in accordance with the terms and conditions of the Contract including any applicable value-added taxes for which the Surety may be liable, less the Balance of Contract Price. (*Describe proposal and timelines.*)
- or*
- d) pay the Owner the lesser of: (1) the Bond Amount, or (2) without duplication, the Owner's Direct Expenses plus the Owner's proposed cost of completion of the Contract and any applicable value-added taxes for which the Surety may be liable; less the Balance of Contract Price. (*Describe proposal and timelines.*)

OPTION B

The Surety disputes the Notice. The reasons are as follows:

OPTION C

Based on the Information you have provided and the time available for our Investigation (*if applicable*) and taking into account genuine disputed issues as between the Owner and the Contractor that have not been resolved according to the terms of the Contract as outlined generally below, the Surety is unable to determine whether or not one or more of the Conditions Precedent has been satisfied and, therefore, is not able to accept liability under the Bond.

In particular, we have been unable to determine that

(Delete those that do not apply)

- a) the Contractor is, in fact, in default of its obligations under the Contract. *(Provide further explanation as appropriate.)*

and/or

- b) the Owner has performed its obligations under the Contract. *(Provide further explanation as appropriate.)*

and/or

- c) the Owner has given the notice to the Contractor of a Contractor Default as required under the terms of the Contract. *(Provide further explanation as appropriate.)*

and/or

- d) the Owner has agreed to apply the Balance of Contract Price as necessary to enable the Surety to exercise the Surety Option under the Bond. *(Provide further explanation as appropriate.)*

With your agreement and assistance, we are willing to extend our Investigation in an effort to resolve outstanding issues. Should this extended Investigation allow us to provide you with an alternative Surety's Position we will do so promptly.

(If applicable) Under a full reservation of all of our rights under the Bond and the applicable law, and without prejudice to the rights and obligations of the Owner, the Contractor or the Surety under the Bond we propose to proceed as follows:

(Describe proposal and timelines)

We continue to reserve all of our rights pursuant to the Bond and at law.

If you have any questions or concerns, please do not hesitate to contact us.

Yours truly;

[Corporate name of the Surety]

By: _____

[Name]

[Title]

[Phone]

[Email address]

CC: [Contractor]

2023, c.17, s.42

FORMULE 19
CAUTIONNEMENT DE BONNE EXÉCUTION

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N-B. 2020, ch. 29, par.83(4)b) et 84(3)b))

N° _____ (le « **cautionnement** ») Montant du cautionnement : _____ \$

(nom de l'entrepreneur*)

débiteur principal, ci-après appelé l'« **entrepreneur** », et

(nom de la compagnie de cautionnement**)

personne morale créée et existant en vertu des lois de/du/de la _____
(lieu de constitution en personne morale)

titulaire d'une licence en vertu de la *Loi sur les assurances* l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement ou l'assurance caution, ci-après appelée la « **caution** » s'engagent envers

_____ le bénéficiaire (ci-après appelé le « **propriétaire** »),

(nom du propriétaire***)

pour une somme de _____ \$ (ci-après appelé le « **montant du**

(montant en chiffres)

cautionnement ») au paiement de laquelle somme l'entrepreneur et la caution s'obligent solidairement et obligent leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, successeurs et ayants droits conformément aux dispositions du présent cautionnement (l'« **obligation** »).

Attendu que l'entrepreneur a conclu avec le propriétaire un contrat écrit daté du _____ 20_____

pour _____
(titre ou description du contrat)

qu'aux fins de préciser les conditions de l'obligation, ce contrat et les modifications qui y sont apportés conformément à celui-ci sont incorporées par renvoi aux présentes et ci-après appelés le « **Contrat** »;

la condition de la présente obligation est telle que, si l'entrepreneur exécute promptement et fidèlement le Contrat, la présente obligation devient caduque sinon, elle conserve pleine force et plein effet, sous réserve des conditions suivantes :

1. Avis écrit

- 1.1 Le propriétaire peut présenter une demande écrite à la caution conformément au présent cautionnement en lui remettant un avis conforme en substance à la formule jointe à l'annexe A (l'« **Avis** »). Sauf dans le cas d'une réunion préalable à l'Avis visée à la section 2.1, la caution n'a aucune obligation en vertu du présent cautionnement tant qu'elle n'a pas reçu d'avis.
- 1.2 Si la caution est formée d'au moins deux entités, l'avis peut être donné à la première caution mentionnée au nom de toutes les cautions. La première caution mentionnée est par la présente autorisée à répondre à l'Avis au nom de la caution et le propriétaire n'est pas tenu d'envoyer un Avis distinct à chaque caution et a le droit de correspondre avec la première caution mentionnée au nom de toutes les cautions.

2. Réunion préalable à l'Avis

- 2.1 Le propriétaire peut, à son entière discrétion et à condition d'agir raisonnablement, demander la tenue d'une conférence préalable à l'avis en remettant par écrit à la caution et à l'entrepreneur un avis indiquant qu'il

envisage de déclarer que l'entrepreneur a manqué à ses obligations prévues au Contrat (la « **réunion préalable à l'Avis** »). Cet avis et la demande de réunion préalable à l'Avis du propriétaire ne constituent pas un avis en vertu du présent cautionnement, ni aux termes du Contrat, ni ne constituent une condition préalable à la remise d'un avis. Sur réception d'une telle demande, la caution propose la tenue d'une réunion en face à face ou par conférence téléphonique ou sous toute autre forme de support électronique entre l'entrepreneur, le propriétaire et la caution à une heure, une date et un lieu qui conviennent à toutes les parties, dans un délai de sept (7) jours ouvrables (ou dans un plus long délai dont conviennent toutes les parties) après la réception par la caution de la demande de réunion préalable à l'Avis du propriétaire conformément à la présente section. Le propriétaire, l'entrepreneur et la caution déploient des efforts raisonnables pour organiser la réunion préalable à l'Avis et y assister. Dans l'éventualité où le propriétaire donne un avis avant la réunion préalable à l'Avis, le préavis est réputé être retiré.

- 2.2 La réunion préalable à l'Avis a pour but de permettre au propriétaire, avant d'exercer ses autres droits en vertu du présent cautionnement, d'exprimer ses préoccupations au sujet de l'exécution des obligations de l'entrepreneur aux termes du Contrat et de permettre à l'entrepreneur de répondre à ces préoccupations. La participation des parties à une ou plusieurs réunions préalables à l'Avis ne porte pas atteinte à leurs droits et obligations respectifs prévus au Contrat, du présent cautionnement ou du droit applicable. Ni la participation d'une partie à une réunion préalable à l'Avis, ni une déclaration faite, une position prise ou des renseignements fournis par une partie durant une réunion préalable à l'Avis ne peuvent être invoqués par une autre partie comme une renonciation aux droits ou obligations du propriétaire, de la caution ou de l'entrepreneur prévus au Contrat, au présent cautionnement ou par le droit applicable, ni comme un compromis à l'égard de ces droits ou obligations, notamment le droit du propriétaire de déclarer que l'entrepreneur a manqué à ses obligations prévues au Contrat et de remettre un avis aux termes du présent cautionnement.

3. Enquête et réponse de la caution

- 3.1 Sur réception d'un avis du propriétaire, la caution lance une enquête sur l'avis (l'« **enquête** ») dans les plus brefs délais, en déployant ses meilleurs efforts, pour déterminer s'il a été satisfait aux conditions préalables et pour déterminer sa responsabilité, le cas échéant, en vertu du cautionnement.
- 3.2 Dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la réception de l'avis, la caution fournit au propriétaire un accusé de réception, conforme en substance à la formule prescrite à l'annexe B (l'« **accusé de réception** »), indiquant la date à laquelle l'avis a été reçu et demandant au propriétaire les renseignements et documents (les « **renseignements** ») dont la caution a besoin pour poursuivre l'enquête et, au besoin, demander l'accès au personnel qui connaît bien les circonstances de l'avis et au(x) chantier(s) où se fait la fourniture de services ou matériaux au titre du Contrat « **chantier(s) du Contrat** ». Sur réception de l'accusé de réception de la caution, le propriétaire fournit à celle-ci, dans les plus brefs délais et conformément aux conditions du Contrat, les renseignements qui sont en sa possession et l'accès au personnel et au(x) chantier(s) du Contrat sous son contrôle qui lui ont été demandés.
- 3.3 La caution mène l'enquête dans un délai raisonnable. Quoi qu'il en soit, au plus tard vingt (20) jours ouvrables après avoir reçu un avis (ou dans un plus long délai dont conviennent la caution et le propriétaire), la caution fournit au propriétaire sa réponse écrite à l'avis, conforme en substance à la formule prescrite à l'annexe C (la « **position de la caution** »), pour l'informer que, selon le cas :
- la caution accepte sa responsabilité en vertu du cautionnement et propose de s'acquitter de son obligation en mettant en œuvre l'une des options énoncées à la section 6.1;
 - la caution n'accepte aucune responsabilité, auquel cas elle fournit des motifs précis à cet égard;
 - la caution ne peut déterminer s'il a été satisfait ou non à l'une ou plusieurs des conditions préalables et, à son entière discrétion, peut proposer un processus de collaboration avec le propriétaire en vue de l'achèvement des travaux de manière à tenter d'atténuer les frais engagés par le propriétaire pour achever le Contrat.

- 3.4 Si le propriétaire le lui demande, la caution le rencontre pour discuter du statut de l'enquête dans les cinq jours suivant la réception de la demande. La réunion peut avoir lieu en face à face ou par conférence téléphonique ou sous toute autre forme de support électronique dont conviennent mutuellement le propriétaire et la caution.

4. Travaux provisoires nécessaires

- 4.1 Avant et pendant l'enquête, si le propriétaire doit prendre des mesures qui sont nécessaires, selon le cas :
- a) pour assurer la sécurité du public ou des ouvriers;
 - b) pour préserver l'amélioration ou les services ou matériaux fournis au titre du Contrat ou les protéger contre toute détérioration ou tout dommage;
 - c) pour se conformer au droit applicable,
(les « **travaux provisoires nécessaires** »)
il peut, en agissant avec la diligence voulue et à condition qu'un avis écrit soit ultérieurement fourni à la caution dans les trois (3) jours ouvrables du début des travaux provisoires nécessaires, entreprendre ces travaux, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :
 - i. le propriétaire fournit à la caution ou à son/ses expert(s)-conseil(s) un accès raisonnable au(x) chantier(s) du Contrat pendant la durée des travaux provisoires nécessaires aux fins de la surveillance de l'avancement de ces travaux;
 - ii. les travaux provisoires nécessaires sont entrepris sans qu'il soit porté atteinte aux droits du propriétaire, de l'entrepreneur ou de la caution prévus au Contrat, du présent cautionnement ou du droit applicable;
 - iii. les coûts raisonnables engagés par le propriétaire pour entreprendre les travaux provisoires nécessaires (dans la mesure où ils ne sont pas déduits dans le calcul du solde du prix contractuel à la section 9.1) sont remboursés par la caution, sous réserve de l'établissement ultérieur de la responsabilité de la caution et sous réserve de la couverture de ces frais par le présent cautionnement. Le montant de tout paiement versé par la caution à l'égard des travaux provisoires nécessaires est déduit du montant du cautionnement.
- 4.2 Aucune disposition de la présente section ne vise à restreindre la capacité d'un propriétaire de prendre toute mesure qui est raisonnablement nécessaire dans l'intérêt public.
- 4.3 Sous réserve des dispositions précédentes de la section 4.1, la caution ne doit pas invoquer le simple fait que les travaux provisoires nécessaires ont été effectués comme moyen de défense contre une réclamation présentée par le propriétaire en vertu des présentes.

5. Conférence postérieure à l'avis

- 5.1 Sur réception d'un avis, la caution propose la tenue d'une réunion en face à face ou par conférence téléphonique ou sous toute autre forme de support électronique (la « **conférence postérieure à l'Avis** ») avec le propriétaire à une heure, une date et un lieu qui conviennent aux deux parties dans un délai de cinq (5) jours ouvrables (ou dans un plus long délai dont conviennent la caution et le propriétaire). L'entrepreneur peut participer à la conférence postérieure à l'Avis à l'invitation de la caution.
- 5.2 La conférence postérieure à l'Avis a pour but de déterminer les mesures qui doivent être prises ou les travaux qui, le cas échéant, doivent être effectués, selon le propriétaire, pendant que la caution mène l'enquête afin d'atténuer efficacement les coûts dont le propriétaire demande le recouvrement en vertu du présent cautionnement (les « **travaux d'atténuation** »). Les travaux d'atténuation peuvent être effectués après les travaux provisoires nécessaires et pendant toute la période d'enquête par la caution.
- 5.3 Pourvu que le propriétaire fournisse à la caution une preuve raisonnable démontrant que les travaux d'atténuation sont nécessaires durant l'enquête et que les coûts anticipés sont raisonnables, le propriétaire peut effectuer les travaux d'atténuation, sous réserve des conditions suivantes :
- a) le propriétaire paie les coûts raisonnables des travaux d'atténuation;

- b) le propriétaire tient des registres distincts de tous les montants liés aux travaux d'atténuation dont il a l'intention de demander le recouvrement en vertu du présent cautionnement, y compris les montants qui doivent être affectés en compensation du solde du prix contractuel;
 - c) le propriétaire fournit à la caution ou à son/ses expert(s)-conseil(s) un accès raisonnable au(x) chantier(s) du Contrat pendant la durée des travaux d'atténuation aux fins de la surveillance de l'avancement de ces travaux;
 - d) les travaux d'atténuation ne portent pas atteinte aux droits ou obligations du propriétaire, de l'entrepreneur ou de la caution prévus au Contrat, au présent cautionnement ou par le droit applicable.
- 5.4 Si la caution s'oppose à toute partie des travaux d'atténuation, notamment à l'entrepreneur ou aux entrepreneurs, à la portée ou au coût des travaux ou à la méthode de travail que propose le propriétaire, elle avise ce dernier immédiatement et par écrit de ses objections et des motifs à l'appui de celles-ci. Le propriétaire peut quand même effectuer les travaux d'atténuation et les objections de la caution seront abordées par voie de négociation avec le propriétaire ou lors de l'instruction de toute action intentée aux termes du présent cautionnement.
- 5.5 Les coûts raisonnables engagés par le propriétaire pour entreprendre les travaux d'atténuation sont remboursés par la caution, sous réserve de l'établissement ultérieur de la responsabilité de la caution. Tout paiement versé par la caution à l'égard des travaux d'atténuation fait partie de son obligation prévue au présent cautionnement, et le montant de ce paiement est déduit du montant du cautionnement.
- 5.6 Il est entendu que les travaux provisoires nécessaires effectués par le propriétaire conformément à la section 4 peuvent se poursuivre dans l'attente d'une entente, le cas échéant, concernant les travaux d'atténuation.
- 5.7 Sous réserve des dispositions précédentes de la présente section 5, la caution ne doit pas invoquer le simple fait que les travaux d'atténuation ont été effectués comme moyen de défense contre une réclamation présentée par le propriétaire en vertu des présentes.

6. Options de la caution

- 6.1 Si la caution a accepté la responsabilité en vertu du présent cautionnement, elle choisit et met en œuvre l'une des options suivantes dans les plus brefs délais :
- a) remédier au manquement;
 - b) achever l'exécution du Contrat conformément aux conditions de celui-ci;
 - c) obtenir une ou plusieurs soumissions à présenter au propriétaire pour achever l'exécution du Contrat conformément aux conditions de celui-ci et, une fois le plus bas soumissionnaire responsable choisi par le propriétaire et la caution :
 - i. faire conclure un contrat entre ce soumissionnaire et le propriétaire,
 - ii. rendre disponibles, à mesure que les travaux progressent (même s'il y a un manquement ou une succession de manquements au contrat ou aux contrats d'achèvement conclus aux termes du présent paragraphe), des fonds suffisants pour achever l'exécution des obligations de l'entrepreneur conformément aux conditions du Contrat, y compris toute taxe sur la valeur ajoutée applicable dont la caution pourrait être responsable, moins le solde du prix contractuel;
 - d) payer au propriétaire le moindre des montants suivants : (1) le montant du cautionnement, ou (2) sans répétition, les dépenses directes du propriétaire, plus le coût proposé au propriétaire pour achever l'exécution du Contrat et toute taxe sur la valeur ajoutée applicable dont la caution pourrait être responsable, moins le solde du prix contractuel.
- 6.2 Dans le présent cautionnement et les annexes, l'option choisie par la caution est appelée l'« **option de la caution** ».

7. Dépenses directes du propriétaire

- 7.1 Si la responsabilité de la caution est engagée en vertu du présent cautionnement, la caution est alors responsable des frais et dépenses suivants, sans répétition (les « **dépenses directes du propriétaire** ») :
- a) les honoraires raisonnables qui sont engagés par le propriétaire pour achever l'exécution du Contrat, qui résultent directement du manquement de l'entrepreneur et qui n'auraient pas été engagés n'eût été le manquement de l'entrepreneur;
 - b) les frais juridiques externes raisonnables qui sont engagés par le propriétaire pour achever l'exécution du Contrat, qui résultent directement du manquement de l'entrepreneur et qui n'auraient pas été engagés n'eût été le manquement de l'entrepreneur, à l'exception des frais juridiques qui sont engagés par le propriétaire pour contester une réclamation ou une action de l'entrepreneur ou pour intenter une action contre l'entrepreneur;
 - c) les frais remboursables et dépenses accessoires raisonnables qui sont engagés par le propriétaire pour achever l'exécution du Contrat, qui résultent directement du manquement de l'entrepreneur et qui n'auraient pas été engagés n'eût été le manquement de l'entrepreneur;
 - d) les coûts directs qui sont engagés en raison de la prolongation de la durée de la fourniture des services ou matériaux utilisés ou normalement requis dans l'exécution du Contrat, qui résultent directement du manquement de l'entrepreneur et qui n'auraient pas été engagés n'eût été le manquement de l'entrepreneur;
 - e) les coûts raisonnables des travaux provisoires nécessaires;
 - f) les coûts raisonnables des travaux d'atténuation;
 - g) les frais et dépenses supplémentaires convenus par le propriétaire, l'entrepreneur et la caution.
- 7.2 Pour l'application de la section 7.1d), les « **coûts directs** » qui sont engagés sont les coûts raisonnables liés à l'exécution du Contrat pendant la période prolongée, notamment les coûts liés à la fourniture de services ou de matériaux additionnels (y compris la location de matériel), les primes d'assurance additionnelles et celles relatives au cautionnement, les coûts attribuables aux conditions saisonnières qui, n'eût été la prolongation, n'auraient pas été engagés
- 7.3 Sous réserve de toute entente contraire entre le propriétaire, l'entrepreneur et la caution, la caution ne saurait être tenue responsable, en vertu du présent cautionnement, de ce qui suit :
- a) les dommages-intérêts extrajudiciaires prévus par le Contrat;
 - b) si le Contrat ne prévoit pas de dommages-intérêts extrajudiciaires, les dommages causés par l'exécution en retard ou l'inexécution des obligations de l'entrepreneur, sauf disposition contraire de la section 7.1d);
 - c) les dommages indirects ou consécutifs, notamment les coûts des ententes de financement, de financement élargi ou de couverture, la perte ou le report de profits, les baisses de productivité, la perte de possibilités, ou les frais généraux du bureau principal.
- 7.2 Si la responsabilité de la caution est engagée en vertu du présent cautionnement, le propriétaire peut choisir de déduire ses dépenses directes du solde du prix contractuel ci-après défini ou d'en obtenir le remboursement par la caution dans les plus brefs délais, sous réserve des autres conditions et limitations du présent cautionnement, ce qui réduira le montant du cautionnement.

8. Conditions préalables

- 8.1 La caution n'a aucune responsabilité ou obligation en vertu du présent cautionnement, sauf s'il a été satisfait à toutes les conditions préalables suivantes (les « **conditions préalables** ») :
- a) l'entrepreneur a manqué à ses obligations prévues au Contrat et est déclaré par le propriétaire comme ayant manqué à ses obligations prévues au Contrat;
 - b) le propriétaire a remis à l'entrepreneur l'avis de manquement de l'entrepreneur exigé par les conditions du Contrat;

- c) le propriétaire s'est acquitté de ses obligations prévues au Contrat;
- d) le propriétaire a accepté de verser le solde du prix contractuel à la caution ou selon les directives de celle-ci.

9. Solde du prix contractuel

- 9.1 Le terme « **solde du prix contractuel** » vise le montant total à payer par le propriétaire à l'entrepreneur en vertu du Contrat, y compris tout ajustement apporté au prix conformément aux conditions du Contrat, ou d'autres montants auxquels l'entrepreneur a droit, réduits de tout montant déduit par le propriétaire au titre des dépenses directes du propriétaire visées à la section 7.4 et de tous les paiements valables et appropriés versés à l'entrepreneur ou pour son compte au titre du Contrat.
- 9.2 Le propriétaire utilise le solde du prix contractuel tout d'abord pour atténuer toute perte éventuelle de la caution en raison du présent cautionnement et ensuite en raison du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux émis par la caution avec le présent cautionnement pour le Contrat. Le propriétaire fait valoir tous les droits et recours dont il dispose relativement au solde du prix contractuel et effectue le paiement du solde du prix contractuel selon les directives de la caution.

10. Limitation de la responsabilité de la caution

- 10.1 Malgré toute disposition contraire du présent cautionnement ou du Contrat, la caution ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'une somme supérieure au montant du cautionnement.
- 10.2 La responsabilité de la caution envers le propriétaire en vertu du présent cautionnement, relativement à toute option de la caution ou aux dépenses directes du propriétaire, ne doit pas dépasser celle de l'entrepreneur prévue au Contrat.

11. Droit d'action

- 11.1 Aucun droit d'action n'est acquis à l'égard du présent cautionnement par ou pour toute personne ou personne morale autre que le propriétaire nommé aux présentes ou les héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux ou successeurs du propriétaire.

12. Introduction d'une action

- 12.1 Le présent cautionnement exige que toute action soit intentée avant l'expiration d'un délai de deux (2) ans à compter de la date de ce qui se produit en premier : a) soit l'exécution substantielle du Contrat au sens de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* (la « **Loi** »); ou b) soit la caution reçoit un avis concernant le manquement qui donne lieu à cette action en vertu du présent cautionnement.
- 12.2 Le propriétaire, l'entrepreneur et la caution conviennent que toute action doit être intentée devant la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick et conviennent de se soumettre à la compétence de cette cour malgré toute disposition contraire du Contrat.

13. Droits en vertu de la common law

- 13.1 Les droits et obligations du propriétaire, de l'entrepreneur et de la caution prévus au présent cautionnement s'ajoutent à leurs droits et obligations respectifs en common law et en equity.

14. Droit applicable

- 14.1 Le présent cautionnement est régi par le droit en vigueur au Nouveau-Brunswick.

15. Avis

- 15.1 Tous les avis donnés en vertu du présent cautionnement doivent être remis par courrier recommandé, télécopieur ou courrier électronique aux adresses indiquées ci-dessous, sous réserve de tout changement d'adresse effectué conformément à la présente section. Tout avis donné par télécopieur ou courrier électronique est réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant ou, ultérieurement, à la date de sa réception effective si la personne à laquelle l'avis a été donné établit qu'en agissant de bonne foi, elle n'a reçu l'avis qu'à cette date ultérieure. Tout avis donné par

courrier recommandé est réputé avoir été reçu trois (3) jours après la date de sa mise à la poste, sauf les samedis et les jours fériés, ou, ultérieurement, à la date de sa réception effective si la personne à laquelle l'avis a été envoyé par la poste établit qu'en agissant de bonne foi, elle n'a reçu l'avis qu'à cette date ultérieure. L'adresse de la caution est affichée sur le site Web de de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick. L'adresse du propriétaire ou celle de l'entrepreneur peut être changée en remettant aux autres parties un avis indiquant la nouvelle adresse conformément à la présente section.

La caution :[Dénomination sociale
de la caution]

[adresse]

[télécopieur]

[courriel]

Le propriétaire :[Nom complet
du propriétaire]

[adresse]

[télécopieur]

[courriel]

L'entrepreneur :[Dénomination sociale
de l'entrepreneur]

[adresse]

[télécopieur]

[courriel]

16. Titres aux fins de référence seulement

- 16.1 Les titres et les renvois à ces derniers qui figurent dans le présent cautionnement ne sont fournis qu'à des fins de commodité, ne font pas partie du présent cautionnement et ne doivent pas être pris en considération dans le cadre de l'interprétation du présent cautionnement.

EN FOI DE QUOI, l'entrepreneur et la caution ont signé et scellé le présent cautionnement le _____ 20_____.

[Nom complet de l'entrepreneur]

Par : _____

Nom : _____

Titre : _____

J'ai le pouvoir de lier la personne morale.

Signé en présence de :

Nom du témoin : _____

Adresse du témoin : _____

[Dénomination sociale de la caution]

Par : _____

Nom : _____

Fondé de pouvoir

*** S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF OU D'UNE COENTREPRISE FORMÉE D'AU MOINS DEUX ENTITÉS ET QU'ELLES SONT SOLIDAIREMENT LIÉES, INSCRIRE LE NOM DE CHAQUE ASSOCIÉ OU PARTIE À LA COENTREPRISE ET INSCRIRE LE MOT « *collectivement* » APRÈS LE MOT « *ci-après* » À LA PREMIÈRE LIGNE.**

**** S'IL Y A AU MOINS DEUX COMPAGNIES DE CAUTIONNEMENT ET QU'ELLES SONT SOLIDAIREMENT LIÉES, INSCRIRE « [nom de la compagnie de cautionnement], une personne morale créée et existant en vertu des lois de/du/de la [lieu de constitution] » POUR CHAQUE CAUTION, SUIVI DE « chacune à titre de caution et chacune étant autorisée à pratiquer l'assurance cautionnement ou l'assurance caution dans la province du Nouveau-Brunswick (ci-après collectivement appelée la « caution ») ».**

***** INSCRIRE COMME PROPRIÉTAIRE LA COURONNE OU LE GOUVERNEMENT LOCAL CONCERNÉ, SELON LE CAS, OU L'ENTITÉ *AD HOC* QUI, EN VERTU DE LA LOI, EST RÉPUTÉE ÊTRE LE PROPRIÉTAIRE ET QUI A CONCLU LE CONTRAT AVEC L'ENTREPRENEUR.**

ANNEXE A

Avis

[Date]**[Nom de la caution]****[Adresse de la caution – ligne 1]****[Adresse de la caution – ligne 2]****[Adresse courriel de la caution]****[À l'attention de]**

Objet : _____

Cautionnement n^o _____

Entrepreneur : _____

Propriétaire : _____

Contrat : _____

Bonjour,

Nous avons donné avis à l'entrepreneur comme quoi il a manqué à ses obligations prévues au Contrat mentionné en rubrique. En termes généraux, les détails du manquement sont les suivants :

[Description du défaut de l'entrepreneur]

Nous avons remis à l'entrepreneur un avis lui signalant le manquement comme l'exige le Contrat et nous en joignons une copie aux présentes pour vos dossiers. Nous confirmons que nous avons respecté nos obligations prévues au Contrat.

Nous vous demandons, en votre qualité de caution, de respecter vos obligations prévues au cautionnement. Nous déclarons et vous assurons que nous avons en notre possession l'original du cautionnement de bonne exécution signé et nous en joignons une copie aux présentes.

Veillez nous indiquer des dates et heures possibles pour la tenue de la conférence postérieure à l'Avis en vertu de la section 5.1 du cautionnement.

FACULTATIF : Nous prévoyons prendre des mesures et engager les frais nécessaires dans les circonstances pour assurer la sécurité du public ou préserver l'amélioration ou les services ou matériaux fournis au titre du Contrat ou les protéger contre toute détérioration ou tout dommage (les « travaux provisoires nécessaires » visés à la section 4.1 du cautionnement). Nous vous fournirons les renseignements et l'accès nécessaires pour discuter de ces travaux et les observer. Entre-temps, voici une description générale des travaux provisoires nécessaires prévus :

FACULTATIF : Pour vous aider dans le cadre de votre enquête, nous joignons au présent avis les documents et renseignements indiqués à l'appendice A du présent avis. (*En sus de l'appendice A, il est conseillé au propriétaire de fournir tout renseignement ou document qui pourrait accélérer l'enquête.*)

Nous espérons recevoir votre accusé de réception du présent avis au plus tard quatre (4) jours ouvrables après sa réception, ainsi que votre demande visant à obtenir les documents ou renseignements supplémentaires dont vous avez besoin pour vous acquitter de vos obligations en vertu du cautionnement.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Dénomination sociale complète]

Par : _____

[Nom]

[Titre]

[Téléphone]

[Courriel]

c.c. : [Entrepreneur]

Appendice A de l'avis

Les documents et renseignements correspondant aux cases cochées sont joints au présent avis :

- une copie du Contrat complet et signé (*avec lettre d'attribution*), y compris les modifications approuvées et à venir se rapportant au présent avis (*accompagnée d'une copie du registre des autorisations de modification*)
- une copie du calendrier original et du plus récent calendrier approuvé pour le Contrat, y compris l'état d'avancement réel et la directive de commencer les travaux
- les devis et les dessins, y compris les addenda des appels d'offres et postérieurs aux appels d'offres, s'il y en a, qui s'appliquent à la portée des travaux de l'entrepreneur
- des copies et une conciliation sommaire de toutes les factures reçues au titre du Contrat
- des copies et une conciliation sommaire de tous les paiements effectués et des retenues de tout type conservées au titre du Contrat
- une copie de la plus récente demande de paiement approuvée ou certifiée, y compris la liste des valeurs applicable et les copies de toutes les demandes de paiement impayées
- une liste détaillée de tous les travaux en cours dans la portée des travaux de l'entrepreneur (*y compris les déficiences relevées à ce jour*)
- les frais compensatoires qui ont été demandés ou qui seront demandés par le propriétaire à l'entrepreneur
- une copie de tout avis ou et de toute la correspondance provenant de l'entrepreneur ou qui lui était destiné se rapportant au Contrat et au présent avis
- une copie de toute revendication de privilège ou procédure judiciaire ou de tout autre document reçu relativement au Contrat
- une copie de toute la correspondance des sous-traitants, des fournisseurs ou d'autres personnes faisant état de réclamations à l'égard de montants impayés se rapportant au Contrat
- une copie du cautionnement de bonne exécution signé et remis
- [Documents ou renseignements supplémentaires]

ANNEXE B
Accusé de réception d'un avis par la caution

[date]

[Nom / Dénomination sociale du propriétaire]

[Adresse -ligne 1]

[Adresse -ligne 2]

[Courriel (s'il est fourni dans l'Avis)]

[À l'attention de]

Objet : _____

Cautionnement n° _____

Entrepreneur : _____

Propriétaire : _____

Contrat : _____

Bonjour,

Au nom de la caution indiquée dans le cautionnement mentionné en rubrique, nous accusons réception, le _____,
(date de réception)

de votre Avis aux termes du cautionnement de bonne exécution mentionné en rubrique.

Veillez indiquer le plus tôt possible lesquelles des dates, heures et modalités proposées ci-dessous vous conviennent pour la conférence postérieure à l'Avis :

Date proposée	Heure proposée	Modalités de la réunion ou conférence/vidéoconférence

Pour nous permettre d'enquêter sur l'avis, veuillez nous fournir dans les plus brefs délais les renseignements ou documents mentionnés à l'appendice A du présent accusé de réception (et, au besoin, l'accès permettant à notre personnel ou à nos représentants désignés de se rendre au(x) chantier(s) du Contrat pour inspecter l'état et l'avancement des travaux) (ci-après appelés les « renseignements »).

Nous vous indiquerons la position de la caution à l'égard de l'avis au plus tard vingt (20) jours ouvrables après notre réception de l'avis en fonction des renseignements, des documents et de l'accès que vous nous aurez fournis.

Nous continuons à nous réserver tous nos droits que nous confère le cautionnement et le droit en vigueur.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Dénomination sociale complète]

Par : _____

[Nom]
[Titre]
[Téléphone]
[Courriel]

c.c. : [Entrepreneur]

Appendice A de l'accusé de réception de la caution

Demande de renseignements de la caution

Veillez désigner une personne qui connaît bien les circonstances de l'avis ainsi que les travaux provisoires nécessaires et les travaux d'atténuation et qui peut s'exprimer au nom du propriétaire, et nous fournir les coordonnées de cette personne.

Veillez désigner une personne auprès de laquelle des dispositions peuvent être prises pour accéder au(x) chantier(s) du Contrat et nous fournir les coordonnées de cette personne.

Veillez fournir des copies des documents suivants sous forme numérique ou papier :

- une copie du Contrat complet et signé (*avec lettre d'attribution*), y compris les modifications approuvées et à venir se rapportant au présent avis (*accompagnée d'une copie du registre des autorisations de modification*)
- une copie du calendrier original et du plus récent calendrier approuvé pour le Contrat, y compris l'état d'avancement réel et la directive de commencer les travaux
- les devis et les dessins, y compris les addenda des appels d'offres et postérieurs aux appels d'offres, s'il y en a, qui s'appliquent à la portée des travaux de l'entrepreneur
- des copies et une conciliation sommaire de toutes les factures reçues au titre du Contrat
- des copies et une conciliation sommaire de tous les paiements effectués et des retenues de tout type conservées au titre du Contrat
- une copie de la plus récente demande de paiement approuvée ou certifiée, y compris la liste des valeurs applicable et les copies de toutes les demandes de paiement impayées
- une liste détaillée de tous les travaux en cours dans la portée des travaux de l'entrepreneur (*y compris les déficiences relevées à ce jour*)
- les frais compensatoires qui ont été demandés ou qui seront demandés par le propriétaire à l'entrepreneur
- une copie de tout avis ou de toute la correspondance provenant de l'entrepreneur ou qui lui était destiné se rapportant au Contrat et au présent avis
- une copie de toute revendication de privilège ou procédure judiciaire ou de tout autre document reçu relativement au Contrat
- une copie de toute la correspondance des sous-traitants, des fournisseurs ou d'autres personnes faisant état de réclamations à l'égard de montants impayés se rapportant au Contrat
- une copie du cautionnement de bonne exécution signé et remis
- [Documents ou renseignements supplémentaires]

ANNEXE C
Position de la caution

[date]

[Nom/dénomination sociale du propriétaire]

[Adresse]

[Adresse]

[Courriel (s'il est fourni dans l'Avis)]

[À l'attention de]

Objet : _____

Cautionnement n^o _____

Entrepreneur : _____

Propriétaire : _____

Contrat : _____

Bonjour,

Compte tenu des renseignements que vous avez fournis et vu le statut actuel de notre enquête, nous pouvons déclarer ce qui suit (*n'utilisez qu'une seule des options suivantes*) :

OPTION A

La caution accepte sa responsabilité en vertu du cautionnement. Pour nous acquitter de notre obligation, nous proposons, en vertu de la section du cautionnement, de faire ce qui suit :

(*Choisir une proposition et supprimer les autres*)

a) remédier au manquement de l'entrepreneur dans les plus brefs délais. (*Décrivez la proposition et les échéances.*)

ou

b) achever l'exécution du Contrat conformément aux conditions de celui-ci, mais seulement à la condition que le propriétaire s'engage à verser à la caution ou à mettre à sa disposition le solde du prix contractuel. (*Décrivez la proposition et les échéances.*)

ou

c) obtenir une ou plusieurs soumissions à présenter au propriétaire pour achever l'exécution du Contrat conformément aux conditions de celui-ci et, une fois le plus bas soumissionnaire responsable choisi par le propriétaire et la caution :

- i. faire conclure un contrat entre ce soumissionnaire et le propriétaire,
- ii. rendre disponibles, à mesure que les travaux progressent (même s'il y a un manquement ou une succession de manquements au Contrat ou aux contrats d'achèvement conclus aux termes du présent paragraphe), des fonds suffisants pour achever l'exécution des obligations de l'entrepreneur conformément aux conditions du Contrat, y compris toute taxe sur la valeur ajoutée applicable dont la caution pourrait être responsable, moins le solde du prix contractuel. (*Décrivez la proposition et les échéances.*)

ou

d) payer au propriétaire le moindre des montants suivants : (1) le montant du cautionnement, ou (2) sans répétition, les dépenses directes du propriétaire, plus le coût proposé au propriétaire pour achever l'exécution du Contrat et toute taxe sur la valeur ajoutée applicable dont la caution pourrait être responsable, moins le solde du prix contractuel. *(Décrivez la proposition et les échéances.)*

OPTION B

La caution conteste l'avis pour les motifs suivants :

OPTION C

Vu les renseignements que vous avez fournis et le temps disponible pour notre enquête (*s'il y a lieu*) et compte tenu des véritables questions contestées entre le propriétaire et l'entrepreneur qui n'ont pas été réglées conformément aux conditions du Contrat décrites de façon générale ci-dessous, la caution ne peut déterminer s'il a été satisfait ou non à l'une ou plusieurs des conditions préalables et ne peut donc pas accepter de responsabilité en vertu du cautionnement. En particulier, nous n'avons pu établir que :

(supprimer les propositions qui ne s'appliquent pas)

- a) l'entrepreneur a en fait manqué à ses obligations prévues au Contrat. *(Fournissez d'autres explications au besoin.)*

et/ou

- b) le propriétaire s'est acquitté de ses obligations prévues au Contrat. *(Fournissez d'autres explications au besoin.)*

et/ou

- c) le propriétaire a remis à l'entrepreneur l'avis de manquement de l'entrepreneur conformément aux conditions du Contrat. *(Fournissez d'autres explications au besoin.)*

et/ou

- d) le propriétaire a accepté d'appliquer le solde du prix contractuel au besoin pour permettre à la caution d'exercer l'option de la caution en vertu du cautionnement. *(Fournissez d'autres explications au besoin.)*

Avec votre accord et votre assistance, nous sommes disposés à prolonger notre enquête afin de régler les questions en suspens. Si l'enquête prolongée nous permet de vous communiquer une autre position de la caution, nous le ferons dans les plus brefs délais.

(S'il y a lieu) Sous réserve de tous nos droits que nous confère le cautionnement et le droit applicable et sans préjudice des droits et obligations du propriétaire, de l'entrepreneur ou de la caution que confère le cautionnement, nous proposons de procéder comme suit :

Nous continuons à nous réserver tous nos droits que confère le cautionnement et le droit applicable.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

[Dénomination sociale complète]

Par : _____

[Nom]
[Titre]
[Téléphone]
[Courriel]

c.c. : [Entrepreneur]

2023, ch. 17, art. 42

FORM 20

FORMULE 20

NOTICE OF EXAMINATION ON CLAIM FOR LIEN

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.89(3))

PRÉAVIS D'INTERROGATOIRE SUR UNE REVENDICATION DE PRIVILÈGE

(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B., 2020, ch. 29, par. 89(3))

NOTICE TO PERSON TO BE EXAMINED

PRÉAVIS À LA PERSONNE À INTERROGER

TO: _____
(person who signed affidavit verifying information in Claim for Lien)

DESTINATAIRE : _____,
(personne qui a souscrit l'affidavit attestant les renseignements contenus dans la revendication de privilège)

TAKE NOTICE THAT the person giving this Notice intends to examine you on a Claim for Lien made by _____ dated _____ and *(if applicable, registered in the land registration office on _____ as number _____)* with respect to the following land: _____

SACHEZ QUE le personne qui donne le présent avis a l'intention de vous interroger sur la revendication de privilège sur le bien-fonds décrit ci-dessous faite par _____ et datée du _____ *(enregistrée au bureau d'enregistrement des biens-fonds le _____ sous le numéro _____, le cas échéant) :* _____

(description sufficient to identify the land, including civic address, if any)

(description du bien-fonds suffisante pour l' identifier et adresse de voirie, le cas échéant)

YOU ARE REQUIRED TO ATTEND TO BE EXAMINED UNDER OATH respecting the Claim for Lien on _____, at _____, at the office of _____
(date) (time)

VOUS ÊTES TENU DE VOUS PRÉSENTER AFIN D'ÊTRE INTERROGÉ SOUS SERMENT sur la revendication de privilège le _____, à _____ au bureau de _____
(date) (heure)

(name, address and telephone number of examiner)

(nom, adresse et numéro de téléphone de l'interrogateur)

and to bring with you all documents relating to the Claim for Lien.

Vous devez apporter tous les documents se rapportant à la revendication.

NOTICE TO PERSON ENTITLED TO PARTICIPATE

PRÉAVIS À UNE PERSONNE AYANT DROIT DE PRENDRE PART À L'INTERROGATOIRE

AND TO: _____

(other persons entitled to participate in the examination under section 89)

DESTINATAIRE(S) : _____

(autres personnes ayant droit de prendre part à l'interrogatoire prévu par l'article 89)

TAKE NOTICE THAT the person identified above will be examined respecting the Claim for Lien identified above at the date, time and location set out above.

YOU ARE ENTITLED TO BE PRESENT at the examination either personally or by a solicitor and to participate in the examination. Only one examination may be held in respect of the Claim for Lien.

THIS NOTICE IS GIVEN BY:

(name, address and telephone number of person requiring the examination or that person's solicitor)

Date: _____

(signature)

SACHEZ QUE la personne dont le nom figure en haut de page sera interrogée sur la revendication de privilège susmentionnée à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués.

VOUS AVEZ LE DROIT D'ÊTRE PRÉSENT ou d'être représenté par avocat et de prendre part à l'interrogatoire. Il ne peut être procédé qu'à un seul interrogatoire relativement à cette revendication de privilège.

LE PRÉSENT PRÉAVIS EST DONNÉ PAR :

(nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui demande la tenue de l'interrogatoire ou de son avocat)

Date : _____

(signature)

FORM 21**NOTICE OF TRIAL***(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.92(1))*_____
Court File No.IN THE COURT OF KING'S BENCH OF
NEW BRUNSWICK
TRIAL DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN: _____ Plaintiff(s)

and

_____ Defendant(s)

NOTICE OF TRIALTO: _____
*(name and address of person(s) to be served)*TAKE NOTICE THAT this action will be tried on
_____, _____, at _____,
(day) (month, date, year) (time)
at _____
(place)

and at such time and place the court will proceed to try this action and all questions that arise in or that are necessary to be tried to completely dispose of this action and to adjust the rights and liabilities of the persons appearing, or on whom this notice of trial has been served, and at the trial the court will take all accounts, make all inquiries, give all directions and do all things necessary to dispose of this action, and of all matters, questions and accounts arising in this action or at the trial, and to adjust the rights and liabilities of, and give all necessary relief to, all parties.

AND FURTHER TAKE NOTICE THAT, if you do not appear at the trial and prove your claim, if any, (or prove your defence to the action, if any) the proceedings may be taken in your absence and you may be deprived of all benefit of the proceedings and your rights may be disposed of in your absence.

FORMULE 21**AVIS DE PROCÈS***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 92(1))*_____
Numéro de dossierCOUR DU BANC DU ROI
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE PREMIÈRE INSTANCE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE : _____, demandeur(s)

et

_____ , défendeur(s)

AVIS DE PROCÈSDESTINAIRE : _____
*(noms et adresses des personnes à qui signification doit être faite)*SACHEZ QUE le procès dans la présente affaire se
tiendra le _____
(jour) (quantième, mois, année)
à _____ au _____
(heure) (endroit)

à cette date et en ce lieu, la cour procédera à l'instruction de l'action et des questions que soulève celle-ci ou qu'il est nécessaire d'instruire afin de la régler et de procéder au redressement des droits et obligations des personnes qui comparaissent devant elle ou à qui l'avis de procès a été signifié et la cour examinera tous les comptes, fera toutes les enquêtes, donnera toutes les directives et fera toutes les choses nécessaires afin de régler l'action et tous les comptes, toutes les affaires et les questions soulevés au cours de l'action et elle procédera au redressement des droits et obligations de toutes les parties à l'action.

SACHEZ AUSSI QUE si vous ne comparez pas au procès ou ne pouvez faire la preuve de votre réclamation, le cas échéant, (ou faire la preuve de votre défense à l'action, le cas échéant), le procès se déroulera en votre absence et il est possible que vous perdiez tous les bénéfices de l'action et qu'il soit décidé de vos droits sans vous.

This is an action brought to enforce a lien under the *Construction Remedies Act* arising from an improvement made to the following land:

(description sufficient to identify the land)

All parties are required to be prepared to proceed with the trial, and to bring with them on the trial day all evidence and witnesses necessary to prove their respective claims or defences. If any person fails to do so, costs may be given against that party if it is necessary to adjourn the trial.

THIS NOTICE IS SERVED BY: _____

(name, address and telephone number of Plaintiff's Solicitor
(or as may be))

Date: _____

(signature)

NOTE: Section 94 of the *Construction Remedies Act* provides that a lienholder claiming a lien who did not commence the action to enforce the lien shall, within 20 days after being served with this notice of trial, file a statement in the court showing the grounds and particulars of the claim. Unless the court orders otherwise, a lienholder who fails to file such statement cannot enforce the lien.

2023, c.17, s.42

La présente action est intentée pour exercer un privilège en vertu de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, lequel privilège a pris naissance en raison d'une amélioration apportée au bien-fonds suivant :

(description du bien-fonds suffisante pour l'identifier)

Toutes les parties sont tenues d'être prêtes pour l'instruction du procès et d'apporter toutes les pièces à produire en preuve le jour du procès et d'y amener les témoins afin de prouver leurs réclamations ou leurs défenses. La personne qui n'est pas prête est passible de frais s'il s'avère nécessaire d'ajourner le procès.

LE PRÉSENT AVIS EST SIGNIFIÉ PAR : _____

(nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat du plaignant
(ou selon le cas))

Date : _____

(signature)

REMARQUE : L'article 94 de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* prévoit que le titulaire de privilège qui n'a pas introduit d'action pour l'exercer doit dans les 20 jours de la signification du présent avis de procès produire à la cour un exposé des motifs de sa revendication et des précisions sur celle-ci. Sauf ordonnance contraire de la cour, le titulaire de privilège qui ne produit pas son exposé ne peut exercer son privilège.

2023, ch. 17, art. 42

FORM 22

**JUDGMENT
(LIEN ATTACHES TO LAND)**

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.96(1))

Court File No.

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF
NEW BRUNSWICK
TRIAL DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF _____

BETWEEN _____ Plaintiff(s)
and
_____ Defendant(s)

JUDGMENT

The trial of this action having been concluded at _____ on the ____ day of _____, 20__ and upon it appearing that the following persons have been duly served with notice of trial (*set out names of all persons served with notice of trial*) and all such persons (*or as the case may be*) appearing at the trial (*or and the following persons not having appeared (set out names of non-appearing persons)*), and upon hearing the evidence adduced and what was alleged by counsel for the plaintiff and _____ for _____ and _____ and the defendant (*or and by _____ appearing in person*).

In accordance with the decision of _____ dated _____, 20____, it is ordered that:

(use the applicable paragraphs)

1. The plaintiff and the several persons named in the 1st column of Schedule A are respectively entitled to a lien under the *Construction Remedies Act* upon the land described in Schedule B, for the amounts set opposite their respective names in the 3rd, 4th and 5th columns of Schedule A, and the persons primarily liable for the claims respectively are set forth in the 6th column of that Schedule.
2. The several persons named in the 1st column of Schedule C are entitled to some lien, charge or other encumbrance, other than a lien under this Act, upon the land for the amounts set opposite their respective names in the 2nd, 3rd and 4th columns of Schedule C (*according to the facts*).

3. Upon the defendant (_____, the owner) paying into court to the credit of this action the sum of \$ _____ (*gross amount of liens in Schedules A and C for which the owner is liable*) on or before the _____ day of _____, 20____, the liens mentioned in Schedule A shall be and are discharged (and the several persons in Schedule C are to release and discharge their claims and assign and convey their respective interests in the land to the defendant (*owner*) and deliver up all documents on oath (*or solemn affirmation*) to the defendant (*owner*) or to whom the defendant (*owner*) may appoint) and the money paid into court is to be paid out in payment of the claims of the lienholders (*or* and encumbrances).
4. If the defendant (*owner*) makes default in payment of the money into court, the land is to be sold by the sheriff of _____ in any manner permitted by the *Enforcement of Money Judgments Act*, and the proceeds of that sale paid into court to the credit of this action.
5. The proceeds of sale are to be applied in or towards payment of the several claims mentioned in Schedule(s) A (and C) as the court directs, with subsequent interest and costs to be computed and assessed by the court.
6. If the proceeds of sale are insufficient to pay in full the proven claims of the several persons mentioned in the 1st column of Schedule A, the persons primarily liable for such claims, as shown in the 6th column of Schedule A, shall pay the amount remaining due to those persons immediately after this amount has been ascertained by the court.
7. The persons named in the 1st column of Schedule F have not proven any lien under the *Construction Remedies Act* and they are not entitled to any such lien, and the claims for lien registered by them and the certificates of pending litigation related to those claims, as set out in the 2nd column of Schedule F, against the land described in Schedule B are discharged (*according to the facts*).
8. The personal liability of the owner _____ to the persons named in the 1st column of Schedule E in respect of the holdbacks the owner was required to retain is \$ _____, and enforcement may be initiated immediately for the amounts set out opposite their respective names in the 2nd column of Schedule E.
9. The persons whose names are set out in the 1st column of Schedule D, although they have not proven any lien under the *Construction Remedies Act*, are entitled to personal judgment for the amounts set opposite their respective names in the 4th column of Schedule D against their respective debtors as set out in the 5th column opposite their names and the respective debtors shall immediately pay to their respective judgment creditors the amount found due.
10. Since the owner's interest in the land has been sold by _____, a mortgagee, and it has been determined that the liens were entitled to priority over the mortgage under section 80 of the Act, therefore the mortgagee shall pay to the persons named in Schedule E the amount set out opposite each of their respective names on or before the _____ day of _____, 20____.

Date: _____

(Court Seal)

(signature of clerk)

SCHEDULE A

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4	COLUMN 5	COLUMN 6
Names of lienholders entitled to liens under the Act	Registration numbers of claims for lien and certificates of pending litigation	Amount of debt and interest (if any)	Costs	Total	Names of persons primarily liable
		\$	\$	\$	

(signature of clerk)

SCHEDULE B

The lands in question in this matter are:

(set out a description sufficient for registration purposes, including approved parcel identifiers)

(signature of clerk)

SCHEDULE C

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4
Names of persons entitled to encumbrances other than liens under the Act	Amount of debt and interest (if any)	Costs	Total
	\$	\$	\$

(signature of clerk)

SCHEDULE D

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4	COLUMN 5
Judgment creditors not entitled to liens	Amount of debt and interest (if any)	Costs	Total	Names of judgment debtors
	\$	\$	\$	

(signature of clerk)

SCHEDULE E

COLUMN 1	COLUMN 2
Names of persons entitled to share in holdback	Amount to be paid
	\$

(signature of clerk)

SCHEDULE F

COLUMN 1	COLUMN 2
Names of persons not entitled to lien	Registration numbers of claims for lien and certificates of pending litigation

(signature of clerk)

2023, c.17, s.42

FORMULE 22**JUGEMENT
(PRIVILÈGE GREVANT BIEN-FONDS)***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 96(1))*_____
Numéro de dossierCOUR DU BANC DU ROI
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE PREMIÈRE INSTANCE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE _____

ENTRE _____ demandeurs(s)

et

défendeur(s)**JUGEMENT**

Le procès dans cette affaire a été conclu à _____ le _____, 20____ et il appert que signification en bonne et due forme de l'avis de procès a été faite à (*inscrire les noms des personnes à qui un avis de procès a été signifié*) et que ces personnes ont comparu au procès (*ou le cas échéant*) alors que d'autres ne l'ont pas fait (*inscrire les noms des personnes qui n'ont pas comparu*) et il a été procédé à l'examen des éléments produits en preuve et des allégations avancées par l'avocat du demandeur et _____ et de _____ et par l'avocat du défendeur (*ou inscrire les noms des personnes qui ont comparu personnellement*).

Conformément à la décision de _____ datée du _____ 20____, il est ordonné ce qui suit :

(Cocher les paragraphes applicables)

1. Le demandeur a droit à un privilège prévu par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* sur le bien-fonds décrit à l'annexe B et chacune des personnes dont le nom est inscrit dans la colonne 1 de l'annexe A a droit à un tel privilège sur le même bien-fonds, pour les montants inscrits en regard de leurs noms respectifs dans les colonnes 3, 4 et 5 de l'annexe A ayant pour débiteurs principaux les personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 6 de cette annexe.
2. Les personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe C ont chacune droit à un privilège ou bénéficie d'une charge ou d'un autre grèvement sur ce bien-fonds autre qu'un privilège prévu par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* pour les montants inscrits en regard de leurs noms respectifs dans les colonnes 2, 3 et 4 de l'annexe C. (*selon les faits*)

3. Consignation à la cour par le défendeur (_____, le propriétaire) de la somme de _____ \$ (montant brut dont il est redevable et qui représente toutes les réclamations inscrites à l'annexe A et l'annexe C) à être portée au crédit de l'action le _____ 20__ au plus tard emporte radiation des privilèges mentionnés à l'annexe A et les personnes dont les noms sont inscrits à l'annexe C renoncent à leurs intérêts respectifs et se désistent de leurs réclamations respectives sur le bien-fonds du défendeur (*propriétaire*) et lui cèdent et transportent en sa faveur leurs intérêts respectifs sur le bien-fonds et lui remettent tous les documents produits sous serment (*ou* par affirmation solennelle) ou les remettent à la personne que ce dernier a désignée et la somme consignée à la cour doit servir à la satisfaction des créances des titulaires de privilèges (*ou*, et des personnes qui bénéficient d'un autre grèvement).
4. Si le défendeur (*propriétaire*) fait défaut de consigner la somme à la cour, le bien-fonds doit être vendu par le shérif de _____ de toute manière permise par la *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, et le produit de cette vente est consigné à la cour pour être porté au crédit de l'action.
5. Le produit de la vente est affecté à la satisfaction des créances inscrites à l'annexe A (et à l'annexe C) selon ce que la cour ordonne avec les intérêts ainsi que les dépens et autres frais déterminés et imputés par elle.
6. Si le produit de la vente est insuffisant pour satisfaire intégralement à toutes les créances prouvées des personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe A, les personnes qui en sont principalement redevables et dont les noms sont inscrits dans la colonne 6 de l'annexe A doivent immédiatement verser aux personnes envers qui elles sont respectivement redevables le solde de leurs créances aux montants que la cour a déterminés.
7. Les personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe F n'ont pas prouvé leurs créances ouvrant droit à un privilège prévu par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* et de ce fait, n'y ont pas droit et les revendications de privilège qu'elles ont enregistrées sur le bien-fonds décrit à l'annexe B ainsi que les certificats d'affaire en instance qui y sont relatifs indiqués dans la colonne 2 de l'annexe F sont radiés. (*selon les faits*)
8. La somme dont le propriétaire, _____, est personnellement redevable envers les personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe E relativement aux retenues de garantie qu'il était tenu de faire s'élève à _____ \$ et l'exécution forcée sur cette somme peut être entamée immédiatement pour recouvrer les montants inscrits dans la colonne 2 de l'annexe E en regard de leurs noms respectifs.
9. Les personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe D, bien qu'elles n'ont pas prouvé leurs créances ouvrant droit à un privilège prévu par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, mais ont prouvé leur créances, ont droit à un jugement sur action personnelle pour recouvrer de leurs débiteurs respectifs dont les noms sont inscrits dans la colonne 5 en regard de leurs propres noms les montants inscrits dans la colonne 4 de l'annexe D et ces débiteurs sont tenus de verser immédiatement à leurs créanciers respectifs les sommes jugées dues.
10. Puisque l'intérêt du propriétaire sur le bien-fonds a été vendu par _____, un créancier hypothécaire, et qu'il a été jugé que les privilèges avaient priorité sur l'hypothèque selon ce que prévoit l'article 80 de la Loi, il s'ensuit que ce créancier hypothécaire est tenu de verser aux personnes dont les noms sont inscrits à l'annexe E les montants inscrits en regard de leurs noms respectifs le _____, 20__ au plus tard.

Date : _____

(Sceau
de la cour)

(signature du greffier)

ANNEXE A

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4	COLONNE 5	COLONNE 6
Noms des personnes qui ont droit au privilège en vertu de la Loi	Numéros d'enregistrement des revendications de privilèges et des certificats d'affaire en instance	Montant de la créance et intérêts (le cas échéant)	Dépens	Total	Noms des personnes principalement redevables
		\$	\$	\$	

(signature du greffier)

ANNEXE B

Le ou les biens-fonds visés :

(Donner une description suffisante pour l'enregistrement et les numéros d'identification approuvés)

(signature du greffier)

ANNEXE C

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4
Noms des personnes en faveur de qui il y a des grèvements autres que des privilèges	Montant de la créance et intérêts (le cas échéant)	Dépens	Total
	\$	\$	\$

(signature du greffier)

ANNEXE D

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4	COLONNE 5
Créanciers judiciaires n'ayant pas droit à un privilège	Montant de la créance et intérêts (le cas échéant)	Dépens	Total	Noms des débiteurs judiciaires
	\$	\$	\$	

(signature du greffier)

ANNEXE E

COLONNE 1	COLONNE 2
Noms des personnes ayant droit à une part de la retenue	Montant de la créance
	\$

(signature du greffier)

ANNEXE F

COLONNE 1	COLONNE 2
Noms des personnes qui n'ont pas droit à un privilège	Numéros d'enregistrement des revendications de privilèges et des certificats d'affaire en instance

(signature du greffier)

2023, ch. 17, art. 42

FORM 23

**JUDGMENT
(LIEN AGAINST PUBLIC OWNER'S HOLDBACK)
(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.96(1))**

Court File No.

IN THE COURT OF KING'S BENCH OF
NEW BRUNSWICK
TRIAL DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF _____

BETWEEN _____ Plaintiff(s)

and

_____ Defendant(s)

JUDGMENT

The trial of this action having been concluded at _____ on the ____ day of _____, 20____ and upon it appearing that the following persons have been duly served with notice of trial (*set out names of all persons served with notice of trial*) and all such persons (*or as the case may be*) appearing at the trial (*or and the following persons not having appeared (set out names of non-appearing persons)*), and upon hearing the evidence adduced and what was alleged by counsel for the plaintiff and _____ for _____ and _____ and the defendant (*or and by* _____ appearing in person.)

In accordance with the decision of _____ dated _____, 20____, it is ordered that:

(use the applicable paragraphs)

1. The amount for which the defendant (owner), _____ (*Crown or local government owner*) is liable under section 34 (and section 22 or 23, as the case may be) of the *Construction Remedies Act* is \$ _____.
2. The several persons named in the 1st column of Schedule A are respectively entitled to a lien under the *Construction Remedies Act* which lien is a charge under section 22 or 23, as the case may be, upon the amount for which the defendant (owner) is liable; for the amounts set opposite their respective names in the 4th column and the persons primarily liable for the claims of those persons are set out in the 5th column of Schedule A.

3. Upon the defendant (owner) _____
 (Crown or local government owner)
 paying into court to the credit of this action the sum of \$ _____ for which the owner is liable on or before the _____ day of _____, the liens mentioned in Schedule A shall be and are discharged and the money paid into court is to be paid out in payment of the claims of the lienholders.
4. If the money paid into court is insufficient to pay in full the proven claims of the several persons mentioned in the 1st column of Schedule A, the persons primarily liable for such claims, as set out in the 5th column of Schedule A, shall pay the amount remaining due to those persons immediately after this amount has been ascertained by the court.
5. The following persons have not proved any lien under the *Construction Remedies Act*:

 (names of persons)
 and are not entitled to any such lien or to a personal judgment against any of the parties to this action.
6. The persons whose names are set out in the 1st column of Schedule B, although they have not proven any lien under the *Construction Remedies Act*, are entitled to personal judgment for the amounts set opposite their respective names in the 4th column of Schedule B against their respective debtors as set out in the 5th column opposite their names and the respective debtors shall immediately pay to their respective judgment creditors the amount found due.

Date: _____

(Court Seal)

 (signature of clerk)

SCHEDULE A

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4	COLUMN 5
Names of lienholders entitled to liens under the Act	Amount of debt and interest (if any)	Costs	Total	Names of persons primarily liable
	\$	\$	\$	

 (signature of clerk)

SCHEDULE B

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3	COLUMN 4	COLUMN 5
Judgment creditors not entitled to liens	Amount of debt and interest (if any)	Costs	Total	Names of judgment debtors
	\$	\$	\$	

(signature of clerk)

2023, c.17, s.42

FORMULE 23**JUGEMENT****(PRIVILÈGE SUR LA RETENUE DE GARANTIE FAITE PAR UN PROPRIÉTAIRE PUBLIC)***(Loi sur les recours dans le secteur de la construction, L.N.-B. 2020, ch. 29, par. 96(1))*_____
Numéro de dossierCOUR DU BANC DU ROI
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE PREMIÈRE INSTANCE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE _____

ENTRE _____ demandeurs(s)

et

défendeur(s)**JUGEMENT**

Le procès dans cette affaire a été conclu à _____ le _____, 20____ et il appert que signification en bonne et due forme de l'avis de procès a été faite à (*inscrire les noms des personnes à qui un avis de procès a été signifié*) et que ces personnes ont comparu au procès (*ou le cas échéant*) alors que d'autres ne l'ont pas fait (*inscrire les noms des personnes qui n'ont pas comparu*) et il a été procédé à l'examen des éléments produits en preuve et des allégations avancées par l'avocat du demandeur et _____ et de _____ et par l'avocat du défendeur (*ou inscrire les noms des personnes qui ont comparu personnellement*).

Conformément à la décision de _____ datée du _____ 20____, il est ordonné ce qui suit :

(Cocher les paragraphes applicables)

1. La somme dont le défendeur (propriétaire) _____, est
(propriétaire qui est la Couronne ou un gouvernement local)

redevable en application de l'article 34 (et de l'article 22 ou 23, selon le cas) de la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* s'élève à _____ \$.

2. Les personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe A ont chacune droit à un privilège prévu par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction* qui, en vertu de l'article 22 ou 23, selon le cas, consiste en une charge en faveur de chacune d'elle sur la somme dont le défendeur (propriétaire) est redevable, aux montants inscrits en regard de leurs noms respectifs dans la colonne 4 alors que les noms des personnes qui en sont principalement redevables sont inscrits dans la colonne 5 de la même annexe.

3. Consignation à la cour par le défendeur (le propriétaire) _____, de la somme
(*Couronne ou gouvernement local*)
de _____ \$ dont il est redevable à être portée au crédit de l'action le _____,
20__ au plus tard, emporte radiation des privilèges mentionnés à l'annexe A et la somme consignée à la cour
doit servir à la satisfaction des créances des titulaires de privilèges.
4. Si la somme consignée à la cour est insuffisante pour satisfaire intégralement à toutes les créances prouvées des
personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe A, les personnes qui en sont principalement
redevables et dont les noms sont inscrits dans la colonne 5 de l'annexe A doivent immédiatement verser aux
personnes envers qui elles sont respectivement redevables le solde de leurs créances aux montants que la cour a
déterminés.
5. Les personnes dont les noms sont inscrits ci-dessous n'ont pas prouvé leurs créances ouvrant droit à un
privilège prévu par la *Loi sur les recours dans le secteur de la construction*, et de ce fait n'y ont pas droit et
n'ont pas droit à un jugement sur action personnelle contre toute partie à l'action.

6. Les personnes dont les noms sont inscrits dans la colonne 1 de l'annexe B de ce jugement, bien qu'elles n'ont
pas prouvé leurs créances ouvrant droit à un privilège prévu par la *Loi sur les recours dans le secteur de la
construction* mais ont prouvé leur créances, ont droit à un jugement sur action personnelle pour recouvrer de
leurs débiteurs respectifs dont les noms sont inscrits dans la colonne 5 en regard de leurs propres noms les
montants inscrits dans la colonne 4 de l'annexe B et ces débiteurs sont tenus de verser à leurs créanciers
respectifs les sommes jugées dues.

Date: _____

(*Sceau
de la Cour*)

(*signature du greffier*)

ANNEXE A

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4	COLONNE 5
Noms des titulaires de privilèges	Montant de la créance et intérêts (le cas échéant)	Coûts	Total	Noms des personnes principalement rede- vables
	\$	\$	\$	

(*signature du greffier*)

ANNEXE B

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4	COLONNE 5
Créanciers judiciaires n'ayant pas droit à un privilège	Montant de la créance et intérêts (le cas échéant)	Coûts	Total	Noms des débiteurs judiciaires
	\$	\$	\$	

(signature du greffier)

2023, ch. 17, art. 42

N.B. This Regulation is consolidated to June 16, 2023.

N.B. Le présent règlement est refondu au 16 juin 2023.

KING'S PRINTER FOR NEW BRUNSWICK © IMPRIMEUR DU ROI POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

All rights reserved/Tous droits réservés